

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2019

1. Introduction : Retour dans le passé : 2019 fut une bonne année	2
2. Encaissements et parts de marché	4
2.1. Encaissements	
2.2. Parts de marché	
3. Placements et produits financiers	7
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	12
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des commissions et frais	
5. Rentabilité	16
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.2. Dispersion des résultats comptables	
5.3. Fonds propres	
6. Solvabilité	21
6.1. Statistiques descriptives	
6.2. Bilan Solvabilité II	
6.3. Aperçu des montants de capital requis	
6.4. Provisions techniques	
6.5. Ratio de SCR	
6.6. Distribution des ratios de MCR	
6.7. Fonds propres éligibles	
7. Évolution des principaux résultats	31
7.1. Assurances vie	
7.2. Assurances non-vie	
8. Analyse des principales branches IARD	49

1. Introduction

Retour dans le passé : 2019 fut une bonne année

Alors que le coronavirus poursuit sa progression, il semble quelque peu irréal de décrire le monde tel qu'il se présentait avant l'apparition de la pandémie. Lorsque l'on parcourt les chiffres clés du secteur belge de l'assurance au 31 décembre 2019, la formule d'introduction largement utilisée dans les contes vient à l'esprit : « Il était une fois... ».

Dans les pages suivantes, vous trouverez une quantité innombrable d'indicateurs concernant les aspects techniques et financiers de l'assurance pour l'année 2019. Malgré le fait que les assureurs avaient à l'époque déjà des défis plein la tête - en lien par exemple avec la faiblesse persistante des taux d'intérêt ou la recherche du bon équilibre entre la numérisation et l'aspect humain - il s'avère que le secteur a réalisé de bons résultats.

Il a enregistré un chiffre d'affaires positif, y compris au regard de l'inflation, et il n'y a pas eu en 2019 de graves intempéries historiques - malgré quelques vigoureuses tempêtes - ni d'attentats ou de catastrophes technologiques qui auraient marqué de leur empreinte les soldes des assureurs. Les frais généraux sont restés stables, même si les assureurs ont investi dans l'innovation, avec pour conséquence que les dépenses en frais généraux hors charges salariales ont rattrapé les frais de personnel en 2019.

Une évolution inquiétante est toutefois à souligner : dans le contexte du vieillissement, les avoirs des assurances-vie individuelles à taux garanti, ce que l'on appelle la branche 21 individuelle, sont tombés à un cheveu des 100 milliards d'euros, un recul conséquent par comparaison avec un passé encore récent. Les autres composantes de la branche vie ont toutefois enregistré une progression de leurs avoirs : l'assurance de groupe a connu une progression constante pour atteindre environ 71 milliards d'euros et les investissements dans des assurances-vie de la branche 23 ont connu une évolution plus capricieuse pour s'établir approximativement à 36 milliards d'euros. Au total, l'activité vie représente donc environ 200 milliards de moyens, mais ce chiffre impressionnant n'est pas suffisant pour garantir à la population un niveau de vie souhaitable d'un point de vue sociétal pour ses vieux jours. Les années record en matière de vente d'assurances-vie sont bien loin, en raison tout d'abord de décisions politiques désastreuses visant à taxer cette forme d'épargne et ensuite de la faiblesse persistante des taux d'intérêt qui requiert une grande patience de la part des épargnants.

Les résultats des entreprises d'assurances se situent dans le droit fil de l'année précédente, c'est-à-dire à un niveau satisfaisant, notamment parce que les assureurs ont pu s'adapter habilement aux évolutions financières. Les assureurs ont néanmoins fait preuve de prévoyance et ont affecté en grande partie ce résultat positif à la consolidation de leurs fonds propres, de sorte que le secteur a pu renforcer sa position de solvabilité pour atteindre un niveau environ deux fois supérieur aux exigences réglementaires. À présent que l'on a conscience de l'impact de la crise du coronavirus, on peut affirmer que ce choix a été particulièrement judicieux.

La question qui est à l'ordre du jour à l'heure actuelle ne porte toutefois pas sur l'année 2019, mais bien sur les évolutions qui se sont produites depuis mars 2020. Les assureurs ont bien entendu été touchés au niveau de leur portefeuille d'investissement par l'impact de la crise mondiale et leur position de solvabilité en a par conséquent pris un coup, même si son niveau ne suscite pas d'inquiétudes. Dans un certain nombre de branches, une mobilisation totale s'est avérée nécessaire : par exemple dans la branche des assurances voyage, qui relève dans le cadre du présent aperçu des branches assistance et pertes pécuniaires diverses, ou dans la branche de l'assurance-crédit qui, avec une garantie de l'État, continue à jouer son rôle de bouclier face aux conséquences des faillites. Il ne faut toutefois pas nier que le secteur se dirige tout droit vers une diminution de son chiffre d'affaires, parfois parce que le risque aussi diminue - moins de jours

ouvrés signifie également moins de primes pour les accidents du travail - mais aussi parce que la demande en matière d'assurances-vie individuelles est en forte perte de vitesse.

La relance économique est un travail de longue haleine. Les assureurs travaillent par nature sur le long terme. Aujourd'hui, le message est justement d'offrir aux consommateurs, aux entreprises et au pays dans son ensemble une assistance et une sécurité pour l'avenir. Avec la créativité voulue, cela ouvre des perspectives riches en défis pour les chiffres des années à venir.

Wauthier Robyns

cia@assuralia.be

2. Encaissements et parts de marché

2.1. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements (en millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Accidents, hors AT	403	410	0,9%	1,7%
Accidents du travail	1.101	1.125	2,5%	2,2%
Loi de 1971	982	1.010	3,0%	2,8%
Loi de 1967	119	115	-1,4%	-3,1%
Maladie	1.746	1.828	5,5%	4,7%
Automobile	3.808	3.875	0,9%	1,8%
Corps de véhicules	1.508	1.564	2,7%	3,7%
RC automobile	2.300	2.311	-0,3%	0,4%
Incendie	2.983	3.123	2,9%	4,7%
Habitations	1.908	1.985	2,8%	4,0%
Autres risques simples	559	583	1,8%	4,3%
Risques spéciaux	517	555	4,8%	7,5%
RC générale	1011	1057	5,1%	4,5%
Autres IARD	1.364	1.450	2,6%	6,3%
Transport	186	207	1,9%	11,3%
Crédit et caution	167	182	-4,8%	8,8%
Pertes pécuniaires diverses	170	181	3,7%	6,6%
Protection juridique	567	588	4,0%	3,7%
Assistance	273	291	4,8%	6,5%
Total non-vie	12.417	12.868	2,7%	3,6%
Vie individuelle	10.168	10.570	4,1%	4,0%
Taux garanti (branches 21–22)	6.441	6.928	3,7%	7,6%
Fonds d'investissement (branche 23)	3.211	3.121	3,0%	-2,8%
Opérations de capitalisation (branche 26)	516	521	18,2%	1,0%
Vie groupe	5.779	5.766	9,0%	-0,2%
Taux garanti (branche 21)	5.362	5.425	6,4%	1,2%
Fonds d'investissement (branche 23)	417	341	60,4%	-18,3%
Total vie	15.947	16.336	5,8%	2,4%
Total non-vie et vie	28.364	29.203	4,4%	3,0%

(*) Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2018 et 2019. Les chiffres de 2018 peuvent donc différer quelque peu de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Méthodologie

L'enquête encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée ne sont donc pas prises en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2018 et 2019, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la BNB. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises dans l'enquête.

La reprise en assurance vie se confirme

L'encaissement total des affaires directes en Belgique enregistre une croissance nominale de 3,0 % en 2019 et s'élève à 29,2 milliards d'euros. Il est de ce fait supérieur de plus de 800 millions d'euros à celui de 2018 et d'environ 2 milliards d'euros à celui de la période 2015-2017. Il reste toutefois inférieur à celui de 2012, lorsqu'il s'élevait encore à 32,4 milliards d'euros. L'encaissement le plus élevé du 21^e siècle a été enregistré en 2005 lorsqu'il a atteint près de 34 milliards d'euros.

Le volume des primes en non-vie poursuit sa croissance constante et progresse en 2019 de 3,6 % pour atteindre 12,9 milliards d'euros. Le volume des primes en vie augmente également en 2019, et ce, de 2,4 %. Il s'agit de la deuxième hausse consécutive de l'encaissement vie, qui avait enregistré une baisse chaque année au cours de la période 2013-2017. L'encaissement vie s'élève à 16,3 milliards d'euros en 2019.

L'encaissement global des opérations d'assurance en Belgique a connu pas mal de fluctuations, lesquelles sont dues à celles de l'encaissement vie.

L'indice des prix à la consommation augmente de 1,4 % en 2019. L'inflation est par conséquent un peu moins élevée en 2019 qu'au cours de la période 2016-2018 lorsque l'indice des prix à la consommation augmentait d'environ 2,0 % chaque année. En 2014 et 2015, l'inflation était restée inférieure à 1 %.

Compte tenu de l'inflation, l'évolution réelle de l'encaissement vie s'élève à 1,0 % en 2019. Tout comme pour l'évolution nominale de l'encaissement vie, 2019 est la deuxième année consécutive au cours de laquelle une croissance réelle est enregistrée, après une évolution réelle négative chaque année au cours de la période 2013-2017.

L'évolution réelle pour la non-vie s'élève à 2,2 % en 2019, soit un niveau un peu plus élevé qu'au cours des années précédentes. Depuis l'année 2000, les assurances non-vie ont presque toujours connu une croissance réelle. Une baisse réelle a été observée uniquement en 2008, 2011 et 2016, ce qui signifie que les encaissements des assurances non-vie ont présenté ces années-là une croissance inférieure à celle de l'inflation.

Pour le total des opérations, la croissance réelle s'élève à 1,5 % en 2019.

2.2. Parts de marché

Rang 2019	Variation de rang par rapport à 2018	Groupe	Part de marché		
			Total	Non-vie	Vie
1		AG Insurance	22,7	16,0	28,0
2		AXA	12,0	17,9	7,3
3	↑ 1	KBC	9,0	8,8	9,1
4	↓ 1	Ethias	8,8	10,3	7,7
5		Belfius	6,3	5,5	7,0
6		P&V Assurances	5,7	5,6	5,7
7		Allianz	5,6	4,9	6,2
8		Baloise	5,0	7,0	3,5
9		NN	4,4	1,1	7,1
10		ERGO - DKV - DAS	3,4	5,5	1,7
11		Athora	2,2	1,1	3,0
12		Argenta	2,1	1,1	2,8
13		FEDERALE Assurance	1,8	2,1	1,5
14	↑ 1	FIDEA	1,0	1,7	0,5
15	↓ 1	Credimo	0,8	0,0	1,4
Top 15			90,8	88,7	92,5

Les quinze principaux groupes d'assurances représentent ensemble 90,8 % du total des encaissements.

3. Placements et produits financiers

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeurs » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur base annuelle, les rendements sont évalués sur base des produits financiers au regard de la valeur de marché moyenne des placements auxquels ils se rapportent. On utilise la valeur de marché moyenne parce que la valeur comptable tend en effet à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes.

3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur comptable de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2019, un volume de 234 milliards d'euros, contre 229 milliards d'euros fin 2018 (+2,2 %). Au cours de la même période, leur valeur de marché a augmenté de 259,0 milliards d'euros en 2018 à 277,5 milliards d'euros en 2019 (+7,1 %).

Les plus-values latentes observées restent élevées et sont en augmentation en 2019. Aux 30,0 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2018 succèdent 43,5 milliards d'euros de plus-values latentes fin 2019.

Cette augmentation des plus-values latentes de 13,5 milliards d'euros en 2019 concerne presque intégralement les obligations et autres titres à revenu fixe. Fin 2019, les plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 32,7 milliards d'euros contre 22,9 milliards d'euros fin 2018. Cette augmentation est due à la baisse des taux d'intérêt principalement des obligations d'État belges par rapport à fin 2018 reflétant les politiques accommodantes des banques centrales qui se sont matérialisées par des diminutions de taux consécutives et des injections de liquidités.

Malgré le contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale sur fond de tension sino-américaine, le marché des actions, parts et autres titres à revenu variable a progressé en 2019. Les plus-values latentes sur les actions, parts et autres titres à revenu variable ont augmenté de 0,7 milliard d'euros fin 2018 à 2,4 milliards d'euros fin 2019. Les plus-values latentes sur les prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements ont augmenté de 2,1 milliards d'euros fin 2018 à 3,4 milliards d'euros fin 2019. En ce qui concerne les participations et les terrains et constructions, les plus-values latentes se situent fin 2019 à un niveau légèrement supérieur à celui observé fin 2018.

Les dispositions prudentielles « Solvabilité II », qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour les placements en actions, ont entraîné une réallocation stratégique du portefeuille titres des assureurs en faveur des obligations et au détriment des actions et autres titres à revenu variable. La crise financière a renforcé l'évolution vers une moindre appétence pour les risques du marché au sein du portefeuille de placements des entreprises d'assurances. Depuis 2009, la composition des placements hors branche 23 n'a pas considérablement évolué.

Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe ont atteint un sommet de 80,0 % fin 2012, pour ensuite retomber progressivement à 73,6 % fin 2019. Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe se situent ainsi toujours à un niveau sensiblement supérieur à celui de 2001, lorsque leur part s'élevait à moins de 60 %.

Les placements en actions et autres titres à revenu variable remontent progressivement après avoir atteint un plancher de 4,0 % fin 2012. Fin 2019, les actions et autres titres à revenu variable représentent 6,2 % du portefeuille des entreprises d'assurances. Le niveau des actions et autres titres à revenu variable reste ainsi inférieur au niveau d'avant 2008, lorsque leur part relative s'élevait à environ 13 %.

Les placements en prêts et crédits hypothécaires et autres prêts augmentent annuellement pendant la période 2012-2019 et représentent 10,9 % en 2019, contre 5,2 % en 2012.

Pour le reste, les placements des entreprises d'assurances fin 2019 se composent pour 5,4 % de participations, pour 1,5 % de terrains et constructions et pour 2,3 % d'autres catégories de placements.

Évolution et ventilation des placements hors branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Terrains et constructions	4.425	4.247	4.143	4.167	4.269	4.331	4.334	4.262
Participations	14.484	15.858	17.470	17.724	15.912	17.006	16.972	15.016
Actions, parts et autres titres à revenu variable	9.739	12.785	13.932	14.744	15.054	15.993	14.805	17.311
Obligations et autres titres à revenu fixe	193.112	185.671	207.622	199.517	203.062	196.991	190.244	204.225
Prêts et crédits hypothécaires et autres prêts	12.489	16.229	19.112	20.382	22.046	23.638	24.746	30.135
Créances, dépôts et autres placements	7.153	7.045	7.738	8.100	8.448	6.320	7.867	6.509
TOTAL	241.402	241.835	270.017	264.634	268.789	264.279	258.967	277.458

Évolution et ventilation des placements de la branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations	0	22	22	20	21	22	25	29
Actions, parts et autres titres à revenu variable	13.013	14.742	16.270	18.464	19.903	23.647	23.596	32.028
Obligations et autres titres à revenu fixe	9.008	10.676	11.562	10.937	10.901	11.148	11.466	11.522
Prêts et crédits hypothécaires et autres prêts	1	127	133	138	142	107	107	117
Créances, dépôts et autres placements	1.069	588	696	879	857	846	780	864
TOTAL	23.091	26.155	28.682	30.438	31.823	35.770	35.975	44.560

Fin 2019, la valeur de marché des placements de la branche 23 s'élevait au total à 44,6 milliards d'euros, contre 36,0 milliards d'euros fin 2018. Après la hausse sensible des placements dans cette branche au cours des dernières années, les placements de la branche 23 progressent à nouveau de 23,9 % en 2019. La hausse des placements au sein de la branche 23 de 8,6 milliards d'euros par rapport à fin 2018 est principalement due aux corrections de valeurs nettes positives actées en 2019.

Quant aux opérations d'assurance directe en Belgique, 3,3 milliards d'euros de primes ont été perçues et 2,3 milliards d'euros de prestations ont été versées au sein de la branche 23 en 2019. En outre, 3,8 milliards d'euros de corrections de valeurs nettes et 0,3 milliard d'euros de produits des placements ont été enregistrés au sein de la branche 23 en 2019.

Au sein des placements de la branche 23, la ventilation entre les différentes catégories d'actifs a légèrement changé par rapport à l'année précédente. La part relative des placements en actions a augmenté en passant de 65,6 % fin 2018 à 71,9 % fin 2019 tandis que la part relative des obligations et autres titres à revenu fixe a diminué, passant de 31,9 % fin 2018 à 25,9 % fin 2019.

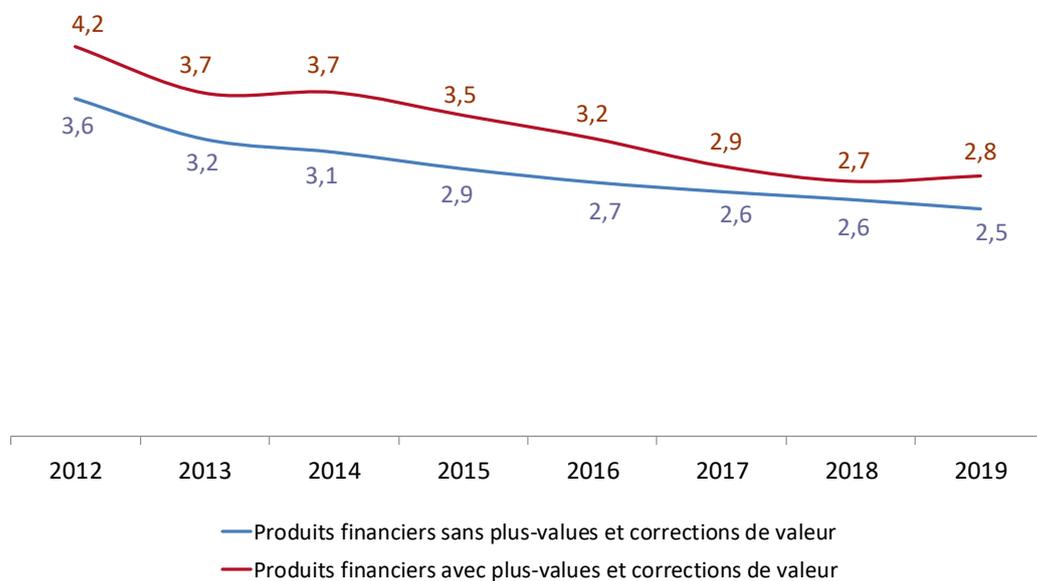
3.2. Produits financiers et rendements des placements

Le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeurs est en hausse à 2,8 % en 2019 (contre 2,7 % en 2018 et 2,9 % en 2017).

L'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs reste positif également en 2019. Cette situation positive pourrait encore perdurer un peu à condition que les actifs actuels n'aient pas encore atteint leur date de maturité et que les taux d'intérêt restent toujours aussi faibles. Dès que les actifs atteindront leur date de maturité, ils seront selon toute probabilité remplacés par des actifs à rendement moins élevé. Par ailleurs, une forte hausse des taux d'intérêt entraînerait une baisse des marchés obligataires et par conséquent des réductions de valeurs.

Bien que l'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs soit également positif en 2019, on constate une tendance à la baisse du rendement global dans la période observée. Cette tendance à la baisse est la conséquence des taux d'intérêt en moyenne moins élevés des actifs dans lesquels les entreprises d'assurances ont investi au cours des dernières années.

Produits financiers / Valeur de marché moyenne des placements
(en %, hors branche 23)



Placements hors branche 23 : Produits financiers nets*(en millions d'euros)*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Obligations	6.380	6.658	6.851	6.710	6.741	5.315	4.953	5.113
Actions	1.635	1.137	1.052	933	614	1.008	468	418
Participations	682	178	711	667	324	368	724	747
Terrains et constructions	337	377	313	314	375	288	324	476
Autres (dont PH, créances et dépôts)	592	676	561	612	509	774	711	764
Ensemble des placements	9.625	9.025	9.487	9.236	8.562	7.754	7.180	7.517

PH : prêts hypothécaires

Les produits financiers nets des obligations augmentent de 4,95 milliards d'euros fin 2018 à 5,11 milliards d'euros fin 2019. Le rendement global des obligations reste constant de 2018 à 2019 à un niveau de 2,6 %.

L'évolution des actions reste volatile. Leur rendement suit celui des marchés boursiers. Les produits financiers nets des actions diminuent de 468 millions d'euros fin 2018 à 418 millions d'euros fin 2019. Le rendement global des actions se réduit de 3,0 % en 2018 à 2,6 % en 2019.

Les produits financiers nets des participations augmentent de 724 millions d'euros fin 2018 à 747 millions d'euros fin 2019. Le rendement global des participations s'accroît de ce fait pour passer de 4,3 % en 2018 à 4,7 % en 2019. Les produits financiers nets des terrains et constructions augmentent de 324 millions d'euros fin 2018 à 476 millions d'euros fin 2019. Le rendement global des terrains et constructions s'accroît de ce fait pour passer de 7,5 % en 2018 à 11,1 % en 2019.

Placements hors branche 23 : Rendements financiers nets*(en % de la moyenne de la valeur de marché des placements)*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Obligations	3,5	3,5	3,5	3,3	3,3	2,7	2,6	2,6
Actions	17,0	10,1	7,9	6,6	4,1	6,5	3,0	2,6
Participations	4,8	1,2	4,3	3,8	1,9	2,2	4,3	4,7
Terrains et constructions	7,8	8,7	7,5	7,6	8,9	6,7	7,5	11,1
Autres (dont PH, créances et dépôts)	3,2	3,2	2,2	2,2	1,7	2,6	2,3	2,2
Ensemble des placements	4,2	3,7	3,7	3,5	3,2	2,9	2,7	2,8

PH : prêts hypothécaires

4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Les frais de gestion et d'administration, ou frais généraux, présentent en 2019 une hausse de 5,7 % pour s'élever à 4,7 milliards d'euros. La hausse des frais généraux s'explique en partie par les entreprises qui se sont établies en Belgique à la suite du Brexit. Les frais généraux augmentent de 3,4 % en 2019 si l'on calcule leur évolution sur la base d'un échantillon constant.

La croissance des frais généraux en 2019 s'inscrit dans la tendance observée au cours de ces dernières années : depuis 2010, leur croissance annuelle n'a été inférieure à 3 % qu'à deux reprises. Au niveau des catégories sous-jacentes, tant les frais de gestion liés à l'acquisition (+1,7 %) que les frais d'administration (+10,6 %) et les frais de gestion des placements (+5,7 %) enregistrent des hausses en 2019. Les frais internes de gestion de sinistres baissent en revanche de 0,5 %.

Avec une hausse de 5,7 %, les frais généraux connaissent une croissance légèrement inférieure à celle des primes acquises, qui progressent de 7,0 %. Les prestations et provisions techniques affichent en 2019 une croissance de respectivement 4,2 % et 5,2 %.

Comme le montre le tableau, les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux s'établit à 49,9 % en 2019. Cette part est en recul pour la troisième année consécutive et s'élevait encore à 55,1 % en 2016. Exprimés en pourcentage des primes acquises, les frais de personnel sont également en baisse pour la troisième année consécutive et s'élèvent à 7,0 % en 2019, contre 7,2 % en 2018, 7,5 % en 2017 et 7,6 % en 2016. En chiffres absolus, les frais de personnel progressent de 2.281 millions d'euros en 2018 à 2.353 millions d'euros en 2019.

Le nombre total de travailleurs exprimé en équivalents temps plein au sein des entreprises d'assurances recule de 1,0 % en 2019 pour s'établir à 21.388.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2019
(avec 2018 pour la comparaison)
(en millions d'euros)

Par destination	2018	2019			
	Total	Total	Comptes techniques		Compte non-technique
			Non-vie	Vie	
Frais de gestion liés à l'acquisition	998	1.016	822	193	-
Frais internes de gestion de sinistres	1.093	1.088	1.005	83	-
Frais d'administration	2.210	2.445	1.664	780	-
Frais de gestion des placements	160	168	23	131	14
Total	4.462	4.716	3.515	1.187	14

Par nature	2018	2019	2019	2019	2019
Personnel	2.281	2.353	-	-	-
Autres charges d'exploitation	2.181	2.363	-	-	-
Total	4.462	4.716	-	-	-

4.2. Commissions

Les commissions aux intermédiaires sont en hausse de 6,9 % en 2019 pour s'établir à 3.527 millions d'euros. Les primes acquises progressent néanmoins de 7,0 % par rapport à 2018. La part des commissions dans les primes acquises diminue de ce fait légèrement de 10,5 % en 2018 à 10,4 % en 2019.

Il ressort du tableau que les ratios de commissionnement pour les affaires directes en Belgique en non-vie baissent légèrement en 2019. Les commissions pour ces opérations augmentent toutefois en valeur absolue, mais cette croissance est moins forte que celle des primes acquises. Pour les affaires directes à l'étranger en non-vie, les commissions augmentent de 23,5 %, contre une croissance de 20,8 % des primes acquises. Le ratio de commissionnement pour les affaires directes à l'étranger en non-vie progresse donc bien en 2019 et s'élève à 15,1 %.

Le ratio de commissionnement des opérations vie individuelle branche 21 recule de 8,4 % en 2018 à 8,2 % en 2019. Les primes acquises augmentent de 3,5 % tandis que les commissions n'augmentent que de 1,1 % en valeur absolue. Étant donné qu'en vie, les commissions sont octroyées non seulement sur la base de la nouvelle production, mais aussi sur la base du portefeuille, les commissions et les primes acquises ne connaissent pas nécessairement une évolution similaire.

Les ratios de commissionnement pour les opérations vie groupe branche 21 et pour les opérations vie individuelle branche 23 progressent tous deux de 0,1 point de pourcentage et s'élèvent respectivement à 1,5 % et 5,5 % en 2019. Le ratio de commissionnement pour les affaires directes à l'étranger en vie s'élève à 0,5 % en 2019, contre 2,4 % en 2018. Les primes acquises pour ces opérations affichent une hausse substantielle de 668,2 %. Les commissions enregistrent une plus faible croissance de 73,3 %.

Primes et commissions

(en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
IARD (*)	10.312	10.790	1.724	1.785	16,7	16,5
AT - Loi de 1971 (*)	983	1.011	69	70	7,0	6,9
Vie individuelle branche21 (*)	6.352	6.576	533	539	8,4	8,2
Vie individuelle branche23 (*)	3.100	2.984	168	164	5,4	5,5
Vie groupe branche 21 (*)	5.362	5.425	77	83	1,4	1,5
Affaires directes à l'étranger (non-vie)	4.077	4.924	601	742	14,7	15,1
Affaires directes à l'étranger (vie)	77	589	2	3	2,4	0,5
Ensemble des opérations (**)	31.571	33.775	3.300	3.527	10,5	10,4

(*) Affaires directes en Belgique

(**) Y compris affaires directes à l'étranger et réassurance acceptée

4.3. Ensemble des commissions et frais

En 2012, l'ensemble des commissions et frais généraux représentait 18,8 % des primes acquises. De 2012 à 2013, les augmentations des montants absolus des commissions, des frais de personnel et des autres charges d'exploitation sont restées limitées. Les primes acquises ont toutefois baissé de 13,2 % en 2013. De ce fait, les commissions et frais en fonction des primes acquises ont été nettement plus élevés que les années précédentes et ont atteint 22,1 %. S'il est vrai qu'en 2014, les primes acquises ont affiché une progression de 6,6 %, les montants absolus des commissions

et frais ont augmenté plus nettement. De ce fait, les montants relatifs des commissions et frais ont continué de croître pour s'établir à 23,3 % des primes acquises.

Au cours de la période 2015-2017, les primes acquises ont diminué chaque année. Étant donné que les montants absolus des commissions et frais étaient quant à eux en hausse, malgré des baisses des frais de personnel en 2015 et 2017, les montants relatifs des commissions et frais ont augmenté chaque année pour s'établir à 25,0 % en 2017. En 2018, les primes acquises ont à nouveau augmenté de 3,9 %. Cette augmentation a été plus forte que celle du total des commissions et frais. De ce fait, les commissions et frais relatifs ont reculé à 24,6 % en 2018.

En 2019, les commissions (+6,9 %) et les frais de personnel (+3,1 %) augmentent moins fortement que les primes acquises (+7,0 %). De ce fait, les commissions et frais de personnel relatifs ont diminué de respectivement 0,1 et 0,2 point de pourcentage. Les autres charges d'exploitation relatives augmentent de 0,1 point de pourcentage en raison d'une croissance absolue des autres charges d'exploitation de 8,4 %. Le total des commissions et frais relatifs enregistre par conséquent en 2019 une baisse de 0,2 point de pourcentage et s'établit à 24,4 %.

Au cours de la période 2012-2019, les autres charges d'exploitation relatives ont augmenté de 57,5 % contre des hausses de 23,6 % pour les commissions relatives et de 18,6 % pour les frais de personnel relatifs.

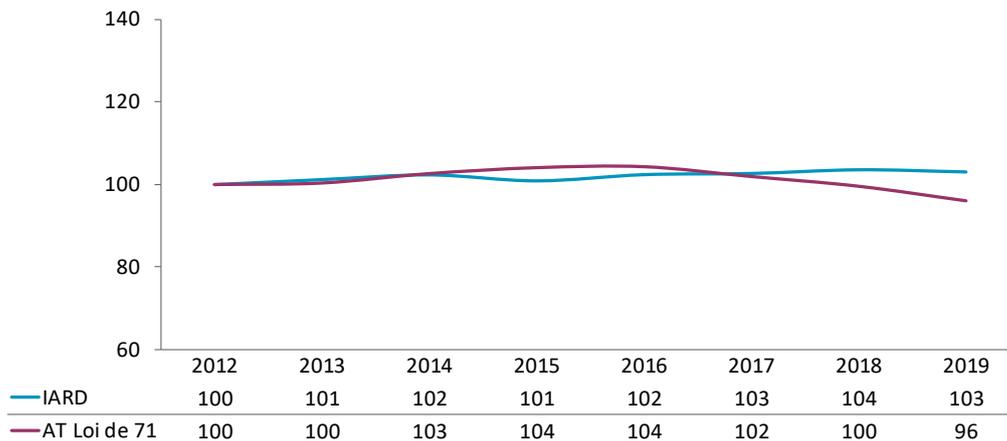
Évolution des commissions et frais pour l'ensemble des activités
(en % des primes acquises)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Commissions	8,5	9,9	10,2	10,7	10,9	10,9	10,5	10,4
Frais de personnel	5,9	6,9	7,2	7,3	7,6	7,5	7,2	7,0
Autres charges d'exploitation	4,4	5,3	5,9	6,1	6,2	6,6	6,9	7,0
Commissions et frais généraux	18,8	22,1	23,3	24,1	24,7	25,0	24,6	24,4

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du poids relatif des commissions et frais en fonction des primes acquises pour les opérations IARD et les opérations accidents du travail. Le poids relatif des commissions et frais pour les opérations IARD est légèrement inférieur en 2019 à celui observé en 2018, mais est toujours plus élevé qu'au cours de la période 2012-2017. Pour les opérations accidents du travail, le poids relatif des commissions et frais en 2019 est inférieur à celui observé au cours des années précédentes.

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux

(en % des primes acquises, indice : 2012 = 100)

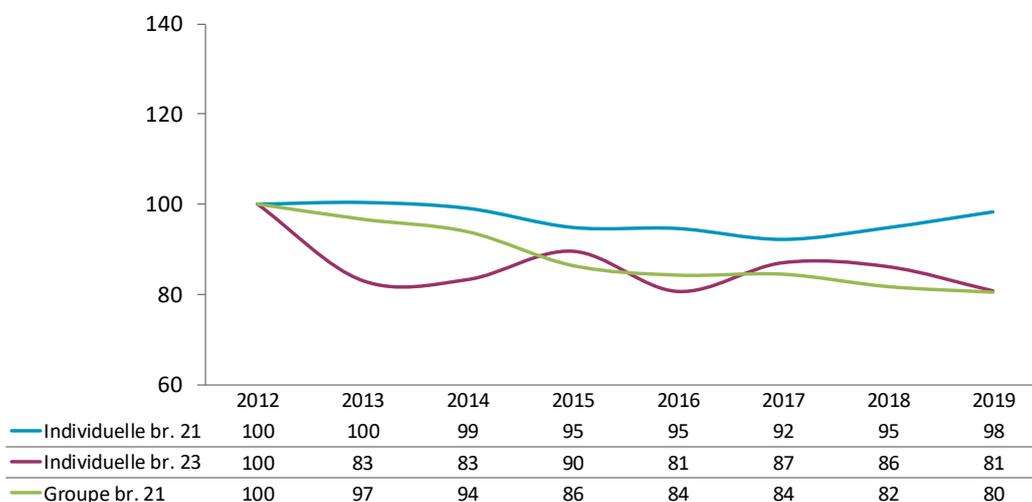


IARD : Incendie, Accidents et Risques divers

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du poids relatif des commissions et frais en fonction des provisions techniques moyennes pour les différentes opérations vie. Pour les assurances-vie individuelles de la branche 21, leur poids relatif a diminué au cours de la période 2013-2017, mais il repart à la hausse en 2018 et 2019. Pour les assurances de groupe de la branche 21 et les assurances-vie individuelles de la branche 23, le poids relatif des commissions et frais est quelque 20 % inférieur en 2019 à celui de 2012. Pour les assurances de groupe de la branche 21, il est question d'une diminution assez graduelle, tandis que le poids relatif des commissions et frais pour les assurances-vie individuelles de la branche 23 présente davantage de fluctuations.

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux

(en % des provisions techniques moyennes, indice : 2012 = 100)



5. Rentabilité

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non technique.

Les **comptes techniques** incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance.

Le **compte non technique** reprend les autres postes, tels que les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière et ceux définis à partir du compte non technique sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie (ou « dommage ») et vie. En 2019, le total des primes acquises pour l'ensemble des activités s'élève à 33,8 milliards d'euros, contre 31,6 milliards d'euros en 2018.

5.1.1. Comptes techniques

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2019, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 17,3 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 15,9 milliards d'euros en 2018.

Le solde technico-financier net s'établit en 2019 à 1,3 milliard d'euros (contre 1,7 milliard d'euros en 2018), soit 7,2 % des primes acquises (contre 10,5 % en 2018). Le solde technico-financier net tombe à un niveau inférieur à celui de 2016 malgré une reprise observée en 2017 et en 2018.

Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée.

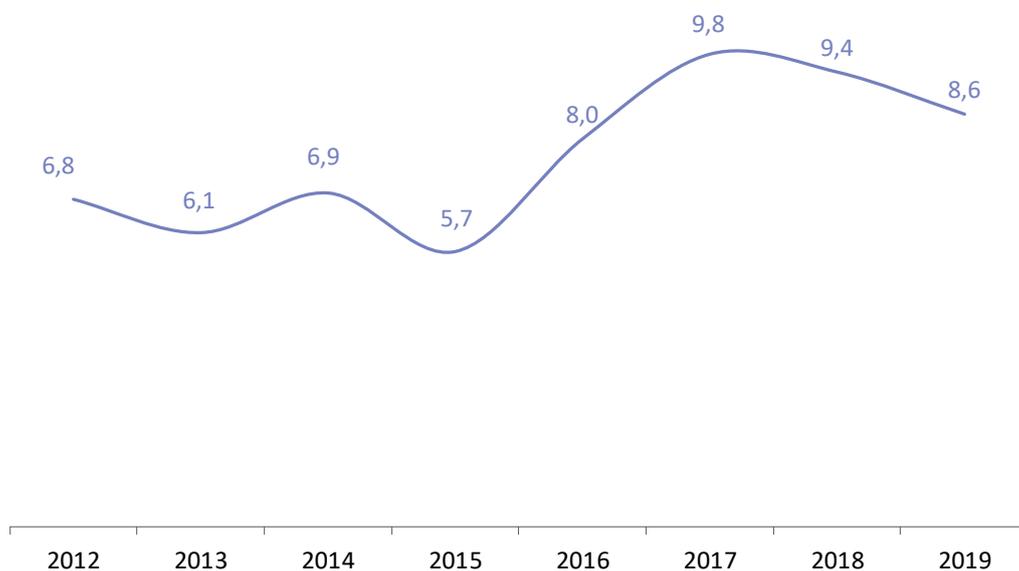
Les primes acquises pour les opérations vie s'élèvent à 16,5 milliards d'euros en 2019, contre 15,6 milliards d'euros en 2018. L'impact du relèvement de la taxe sur la prime d'assurance-vie individuelle en 2013 est toujours perceptible : par rapport à 2012, les primes acquises ont baissé en 2019 de 4,6 milliards d'euros (-21,8 %). La baisse des encaissements en vie peut en outre s'expliquer par le contexte d'une faiblesse persistante des taux d'intérêt, laquelle a un impact sur les taux d'intérêt garantis que peuvent offrir les assureurs.

Après la baisse du solde technico-financier brut de l'assurance sur la vie enregistrée au cours de la période 2013-2015, ce solde se retrouve en 2019 à un niveau supérieur à celui de 2012 avec un montant de 1,678 milliard d'euros. Le solde technico-financier net s'établit en 2019 à 1,636 milliard d'euros (contre 1,296 milliard d'euros en 2018), soit 9,9 % des primes acquises

(contre 8,3 % en 2018). Les niveaux plus élevés pendant la période 2016-2019, par rapport à la période 2013-2015, résultent principalement du fait qu'un certain nombre d'entreprises ont obtenu une exemption de la Banque nationale pour la constitution des provisions « clignotant » au cours de ces quatre dernières années.

Pour l'**ensemble des opérations d'assurance**, le marché présente en 2019 un bénéfice de 2,89 milliards d'euros contre 2,97 milliards d'euros en 2018. La baisse du résultat technique par rapport à 2018 s'explique essentiellement par la détérioration du résultat technique des opérations en « non-vie ». Exprimé en pourcentage des primes acquises, le bénéfice s'établit à 8,6 % en 2019.

Ensemble des opérations : soldes technico-financiers nets
(en % des primes acquises)



5.1.2. Compte non technique

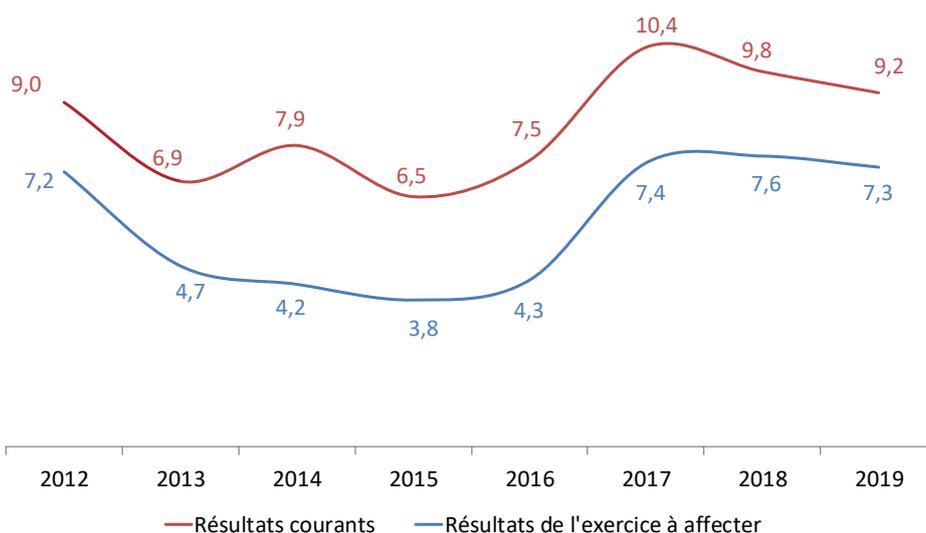
Le compte non technique reprend tous les autres postes du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Le résultat courant avant impôts a légèrement augmenté, passant de 3,09 milliards d'euros en 2018 à 3,11 milliards d'euros en 2019. En 2019, le résultat courant s'élève à 9,2 % des primes acquises (contre 9,8 % en 2018).

Résultats courants et résultats de l'exercice à affecter
(en % des primes acquises)



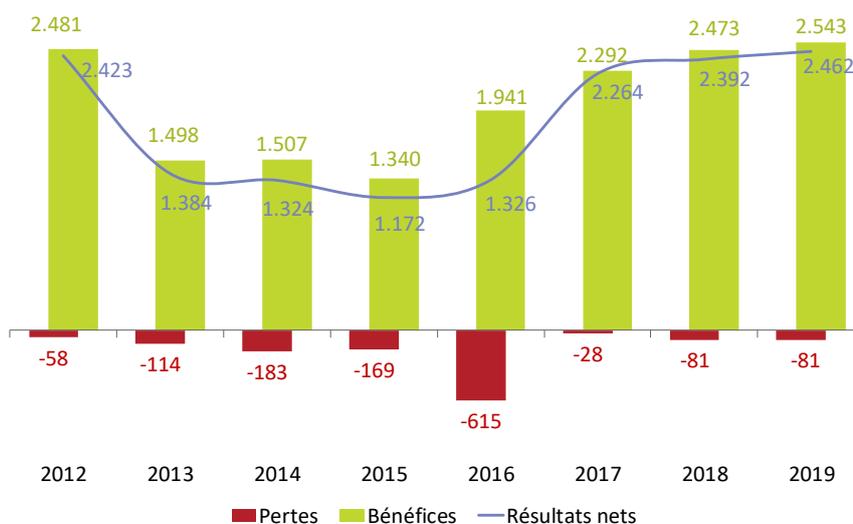
Le résultat à affecter de l'exercice a augmenté, passant de 2,39 milliards d'euros en 2018 à 2,46 milliards d'euros en 2019. En 2019, le résultat à affecter s'élève à 7,3 % des primes acquises (contre 7,6 % en 2018).

5.2. Dispersion des résultats comptables

Les résultats comptables de 2019 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière. L'exercice 2019 s'est soldé par un bénéfice net de 2,46 milliards d'euros, contre un bénéfice net de 2,39 milliards d'euros fin 2018. Le résultat positif affiché par le secteur en 2019 est le résultat d'un bénéfice cumulé de 2,54 milliards d'euros et d'une perte cumulée de 0,08 milliard d'euros.

Résultats de l'exercice à affecter

(en millions d'euros)



5.3. Fonds propres

Évolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur comptable								
31/12	17.217	17.441	18.481	18.349	18.054	17.349	17.822	20.502
Moyenne	16.908	17.329	17.944	18.399	18.195	17.695	17.586	19.296
Valeur de marché								
31/12	20.567	22.087	25.311	25.555	25.832	25.898	24.936	31.232
Moyenne	19.776	21.327	23.699	25.433	25.694	25.865	25.417	28.084
Valeur de marché (Base : moyenne 2012 = 100)	100%	108%	120%	129%	130%	131%	129%	142%

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres valeur de marché : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires.

Les fonds propres comptables, qui représentent 20,5 milliards d'euros fin 2019, sont en augmentation par rapport à l'année précédente, lorsqu'ils s'élevaient à 17,8 milliards d'euros.

Cependant, les fonds propres au cours de la période observée sont nettement plus élevés que ceux de la période antérieure à 2008. Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser les conséquences particulièrement négatives des résultats de 2008. Au cours de ces dernières années, les entreprises d'assurances ont en outre reporté au bilan une part importante du solde à affecter afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Fin 2019, les fonds propres exprimés en valeur de marché, c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligataires, sont supérieurs de 52 % aux fonds propres exprimés en valeur comptable. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'année précédente, lorsque ces plus-values latentes représentaient 40 % des fonds propres exprimés en valeur comptable. Cela s'explique par la hausse des plus-values latentes non obligataires à concurrence de 3,6 milliards d'euros.

6. Solvabilité

Méthodologie

Provisions techniques : réserves constituées par l'entreprise pour faire face à ses engagements d'assurance ou de réassurance vis-à-vis des preneurs, des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance ou bénéficiaires des contrats de réassurance, concernant tant les contrats en cours que les contrats échus et non entièrement liquidés. La valeur des provisions techniques est égale à la somme (1) d'une meilleure estimation, (2) d'une marge de risque et de (3) replicating portfolios, dits également « provisions techniques calculées comme un tout ».

La meilleure estimation de provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe pertinente des taux d'intérêt sans risque. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance ou de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci. La meilleure estimation est calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

Marge de risque : marge s'ajoutant à la meilleure estimation de provisions techniques, calculée comme le coût du capital escompté pour faire face aux engagements d'assurance. La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que des entreprises d'assurances ou de réassurances demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance ou de réassurance.

Provisions techniques calculées comme un tout : dites également « replicating portfolios ». Lorsque les flux futurs de trésorerie liés aux engagements d'assurance ou de réassurance peuvent être, de manière fiable, répliqués au moyen d'instruments financiers pour lesquels il existe une valeur de marché fiable observable, la valeur des provisions techniques liées à ces futurs flux de trésorerie est déterminée à l'aide de la valeur de marché de ces instruments financiers. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de procéder à un calcul séparé de la meilleure estimation et de la marge de risque.

Fonds propres disponibles : la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires.

Les **fonds propres de base** se composent des éléments suivants :

1° l'excédent des actifs par rapport aux passifs exigibles, diminué du montant de ses propres actions que l'entreprise d'assurances ou de réassurances détient.

2° les passifs subordonnés.

Le montant de fonds propres de base se compose de différents instruments de fonds propres tels que le capital en actions ordinaires, les primes d'émission, le fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, les comptes mutualistes subordonnés, les fonds excédentaires, les actions privilégiées, une réserve de réconciliation et les passifs subordonnés libérés.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Les fonds propres auxiliaires incluent la fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé, les lettres de crédit, les garanties ou tout autre engagement juridiquement contraignant. Dans le cas d'une association d'assurance mutuelle à cotisations variables, les fonds propres auxiliaires peuvent également inclure toute créance future que cette association d'assurance mutuelle peut détenir sur ses membres par voie de rappel de cotisations durant les douze mois à venir. Lorsqu'un élément des

fonds propres auxiliaires a été payé ou appelé, il est assimilé à un actif et cesse de faire partie des fonds propres auxiliaires.

Fonds excédentaires : ils sont constitués de bénéfices accumulés qui n'ont pas encore été rendus disponibles pour distribution aux preneurs d'assurance et aux bénéficiaires. En Belgique, cela peut correspondre au fonds de dotations futures.

La réserve de réconciliation donne entre autres les écarts d'évaluation entre le bilan statutaire et le bilan Solvabilité II. La réserve de réconciliation permet de ramener les fonds propres de base à la différence entre les actifs et les passifs au bilan Solvabilité II.

Niveau : les fonds propres disponibles sont classés en différents niveaux qui indiquent la qualité des composants. La classification des instruments de fonds propres en niveaux dépend de plusieurs caractéristiques : la capacité à absorber des pertes, le rang en cas de liquidation, la durée, les conditions de remboursement, etc. Les fonds propres de base sont classés au niveau 1, au niveau 2 et au niveau 3, le niveau 1 correspondant à la qualité la plus élevée et le niveau 3, à la qualité la moins élevée.

Les fonds propres de base de niveau 1 sont ensuite classés au niveau 1 « non restreint » et au niveau 1 « restreint ». Les fonds propres de base de niveau 1 "non restreint" se composent du capital en actions ordinaires, du fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de base de niveau 1 « restreint » se composent des passifs subordonnés, des actions privilégiées, des comptes mutualistes subordonnés et des instruments de fonds propres pour lesquels une disposition transitoire est d'application.

Les fonds propres auxiliaires sont répartis en niveau 2 et en niveau 3.

Fonds propres éligibles : les fonds propres qui restent après application des limites quantitatives aux différents niveaux des fonds propres disponibles. Ces limites quantitatives constituent un pourcentage du capital de solvabilité requis (SCR) ou du minimum de capital requis (MCR). Les fonds propres éligibles résultant de l'application de ces limites peuvent ensuite être utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité (ratios de SCR et de MCR).

Capital de solvabilité requis (SCR) : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Le capital de solvabilité requis est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise d'assurances ou de réassurances est exposée soient pris en considération (p. ex. le risque de souscription en non-vie, en vie, en santé, le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel).

Minimum de capital requis (MCR) : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus de 15 années sur 100. Le MCR ne descend pas au-dessous de 25 % et ne dépasse pas 45 % du SCR. Le MCR a un seuil absolu de 2,5 millions d'euros pour les entreprises d'assurances non-vie, 3,7 millions d'euros pour les entreprises d'assurances-vie, 3,6 millions d'euros pour les entreprises de réassurances et 6,2 millions d'euros pour les entreprises qui exerçaient simultanément les activités d'assurance-vie et non-vie.

Formule standard : la formule sur la base de laquelle le SCR est calculé suivant une méthode standardisée dont les calibrages ont été fixés dans le Règlement Solvabilité II.

Modèle interne : une approche consistant à calculer l'ensemble des modules de risque du SCR à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise en lieu et place de la formule standard. Pour l'utilisation d'un modèle interne, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Modèle interne partiel : une approche consistant à calculer certains modules de risque du SCR non pas au moyen de la formule standard, mais à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise. Les modèles internes partiels peuvent être appliqués à un ou plusieurs portefeuilles ou à l'ensemble des activités de l'entreprise d'assurances ou de réassurances. Pour l'utilisation d'un modèle interne partiel, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Paramètres propres à l'entreprise : les entreprises d'assurances ou de réassurances peuvent, lorsqu'elles calculent certains modules de risque, remplacer dans la formule standard, les paramètres de celle-ci par des paramètres propres à l'entreprise concernée. Cette possibilité n'existe que pour les modules « risque de souscription en vie », « risque de souscription en non-vie » et « risque de souscription en santé ». Les paramètres propres à l'entreprise sont calibrés sur la base de données internes et pertinentes de l'entreprise, en recourant à des méthodes standardisées. Pour l'utilisation de paramètres propres à l'entreprise, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances non-vie en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 1 milliard de primes brutes
Moyenne	0,1 milliard - 1 milliard de primes brutes
Petite	< 0,1 milliard de primes brutes

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances-vie et des entreprises d'assurances mixtes en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 10 milliards de provisions techniques brutes
Moyenne	1 milliard - 10 milliards de provisions techniques brutes
Petite	< 1 milliard de provisions techniques brutes

Dans la suite du présent chapitre, les chiffres se rapportent chaque fois à 2019, sauf mention contraire.

6.1. Statistiques descriptives

58 entreprises de droit belge sont reprises dans les statistiques exposées ci-après. Quelques entreprises de droit belge tombant dans le champ d'application de Solvabilité II n'ont pas fourni de données à Assuralia.

Une entreprise d'assurances peut calculer son capital de solvabilité requis (solvency capital requirement ou SCR) au moyen de la formule standard ou d'un modèle interne (partiel). Fin 2019, trois entreprises calculent le SCR au moyen d'un modèle interne intégral et trois entreprises au moyen d'un modèle interne partiel. La majorité des entreprises (90 %) calculent le SCR au moyen de la formule standard. Cinq entreprises qui utilisent la formule standard appliquent également des paramètres propres à l'entreprise. Ces paramètres sont utilisés pour le calcul des risques techniques.

Information générale de base sur les entreprises

	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Petite	Moyenne	Grande
Méthode de calcul du SCR					
Formule standard	52	90%	32	14	6
Modèle interne partiel	3	5%	1	1	1
Modèle interne intégral	3	5%	1	0	2
Utilisation de paramètres propres à l'entreprise	5	9%	3	2	0
Total	58		34	15	9

6.2. Bilan Solvabilité II

Le bilan Solvabilité II est un bilan économique, les actifs étant évalués à leur valeur de marché et les passifs calculés suivant une approche en cohérence avec le marché (règles Solvabilité II). L'actif du bilan Solvabilité II se compose en grande partie de placements à rendement fixe : 40,7% d'obligations d'État, 17,4 % de prêts et obligations d'entreprise, et 10,6 % d'autres prêts et prêts hypothécaires. Les actions et immobilisations représentent respectivement 3,1 % et 2,7 % des actifs. Les autres actifs se composent de participations détenues dans des entreprises liées (2,1 %), de trésorerie (1,7 %), de la partie des réassureurs dans les provisions techniques (2,0 %), d'organismes de placement collectif (4,3 %), d'actifs d'impôts différés (0,2 %) et d'autres actifs (2,3 %). Les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (contrats branche 23) s'élèvent à 12,9 %.

Le passif du bilan Solvabilité II comprend principalement les provisions techniques vie (58,9 %), non-vie (5,2 %), santé (4,4 %) et contrats branche 23 (12,6 %). Les autres passifs sont les passifs d'impôts différés (0,4 %), les dettes financières (3,7 %), les passifs subordonnés (1,3 %), les dépôts de réassureurs (1,3 %) et d'autres passifs (3,0 %). Les fonds propres de base (basic own funds) s'élèvent à 9,9 % du total du bilan. Des ajustements à la valorisation des actifs et des passifs (-0,8 %) sont nécessaires pour que la différence entre les actifs et les passifs soit égale aux fonds propres de base. Ces ajustements aux actifs et aux passifs sont principalement les dividendes, distributions et charges prévisibles diminués des passifs subordonnés dans les fonds propres de base.

Bilan Solvabilité II (en millions d'euros) ¹	2017	2018	2019
Actifs : Total	320.620	314.059	344.139
Prêts et obligations d'entreprises	63.324	59.904	60.025
Obligations d'État	134.680	131.247	140.165
Actions	10.577	9.517	10.707
Participations détenues dans des entreprises liées	5.591	6.128	7.065
Prêts et prêts hypothécaires	28.028	31.183	36.441
Immobilier et immobilisations corporelles	8.599	8.758	9.253
Trésorerie	6.052	5.650	5.924
Réassurance	6.110	5.903	6.810
Organismes de placement collectif	13.154	11.961	14.678
Actifs d'impôts différés	397	446	591
Autres	8.327	8.235	7.994
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	35.782	35.127	44.486
Passif : Total	288.896	283.432	312.772
Provisions techniques vie	194.477	188.135	202.730
Provisions techniques non-vie	16.937	16.525	17.889
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	11.170	11.234	12.096
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	2.626	2.721	3.099
Passifs d'impôts différés	2.116	1.834	1.420
Dettes financières	8.921	10.126	12.722
Autres passifs subordonnés	3.882	4.071	4.306
Dépôts de réassureurs	3.724	3.881	4.584
Autres	9.998	10.424	10.467
Provisions techniques : assurance indexée et en unités de compte	35.042	34.481	43.460
Ajustements aux actifs et aux passifs	-1.853	-1.983	-2.741
Fonds propres de base	33.577	32.609	34.108
Capital en actions ordinaires et compte de primes d'émission lié	7.045	7.240	7.360
Actions privilégiées et compte de primes d'émission lié	0	0	0
Fonds propres de base des sociétés d'assurances mutuelles	282	303	326
Fonds excédentaires	379	1.486	1.580
Réserve de réconciliation	21.715	19.154	20.023
Passifs subordonnés	3.795	4.009	4.243
Actifs d'impôts différés nets	361	421	576
Autres éléments de fonds propres (y compris mesures transitoires)	4	0	0
Déductions	-4	-3	-1
Fonds propres auxiliaires	373	402	492

¹ L'échantillon du tableau à cette page n'est pas constant au fil des années.

6.3. Aperçu des montants de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) augmente en 2019 pour s'établir à 17,8 milliards d'euros. Le SCR est en hausse de 10,7 % par rapport à 2018 et de 1,5 % par rapport à 2017. Les fonds propres éligibles augmentent à 34,4 milliards d'euros. Ils augmentent de 4,7 % par rapport à 2018 et de 1,5 % par rapport à 2017. Les fonds propres éligibles augmentent relativement moins que le SCR, ce qui fait diminuer le ratio SCR à 192 % en 2019, ramenant le ratio SCR au même niveau qu'en 2017. En 2018, le ratio SCR moyen s'élevait encore à 203 %. Le ratio de MCR qui constitue le rapport entre les fonds propres éligibles et le montant minimum absolu de capital requis s'élève à 411 % fin 2019. Le secteur belge de l'assurance dispose donc d'une marge très confortable en plus du capital requis par la réglementation Solvabilité II.

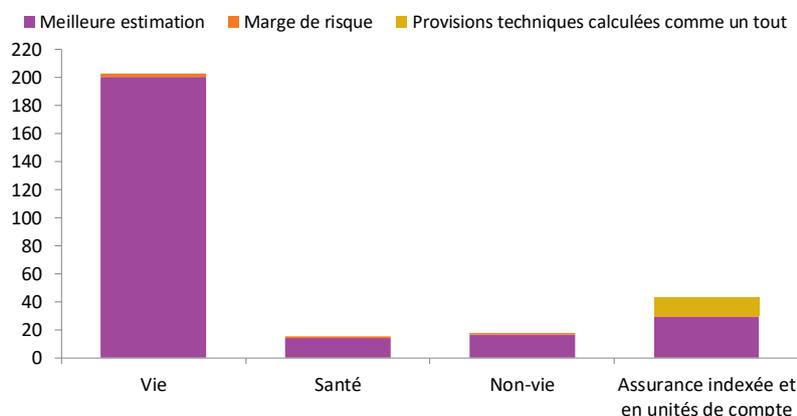
(en millions d'euros) ²	SCR			MCR		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Capital de solvabilité requis	17.581	16.122	17.847	7.439	6.745	7.455
Fonds propres éligibles	33.836	32.795	34.350	31.299	29.910	30.637
Excédent	16.255	16.673	16.503	23.860	23.166	23.182
Ratio de solvabilité	192%	203%	192%	421%	443%	411%

² L'échantillon du tableau à cette page n'est pas constant au fil des années.

6.4. Provisions techniques

Sous Solvabilité II, les provisions techniques se décomposent en une meilleure estimation et une marge de risque. En outre, il y a les provisions techniques calculées comme un tout (replicating portfolios). Les provisions techniques vie (à l'exclusion des contrats branche 23) s'élèvent à 202,7 milliards d'euros et sont constituées d'une meilleure estimation de 200,3 milliards d'euros et d'une marge de risque de 2,5 milliards d'euros. Les provisions techniques santé (15,2 milliards d'euros, dont 13,8 milliards d'euros comme meilleure estimation) et non-vie (17,9 milliards d'euros, dont 16,8 milliards d'euros comme meilleure estimation) sont nettement moins importantes que les provisions techniques vie. Les provisions techniques pour les contrats branche 23 (assurance indexée et en unités de compte) s'élèvent à 43,5 milliards d'euros et contiennent une marge de risque de 0,3 milliard d'euros.

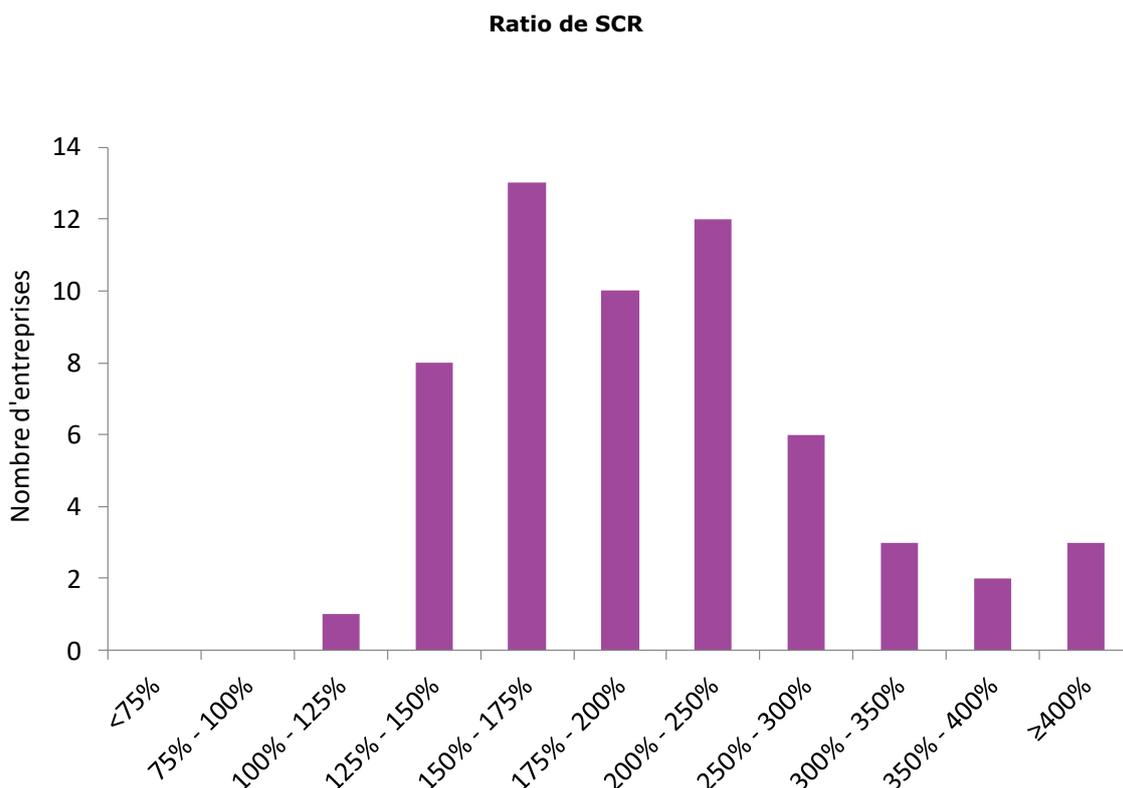
Provisions techniques (en milliards d'euros)



6.5. Ratio de SCR

6.5.1. Distribution des ratios de solvabilité

Le capital de solvabilité requis (SCR) représente les fonds propres que les entreprises se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Fin 2019, toutes les entreprises d'assurances satisfont au capital de solvabilité requis. Le ratio de SCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 192 %. 32 entreprises ont un ratio de SCR dans l'intervalle 100 % - 200 %. Et pas moins de 26 entreprises ont un ratio de SCR supérieur à 200 %.

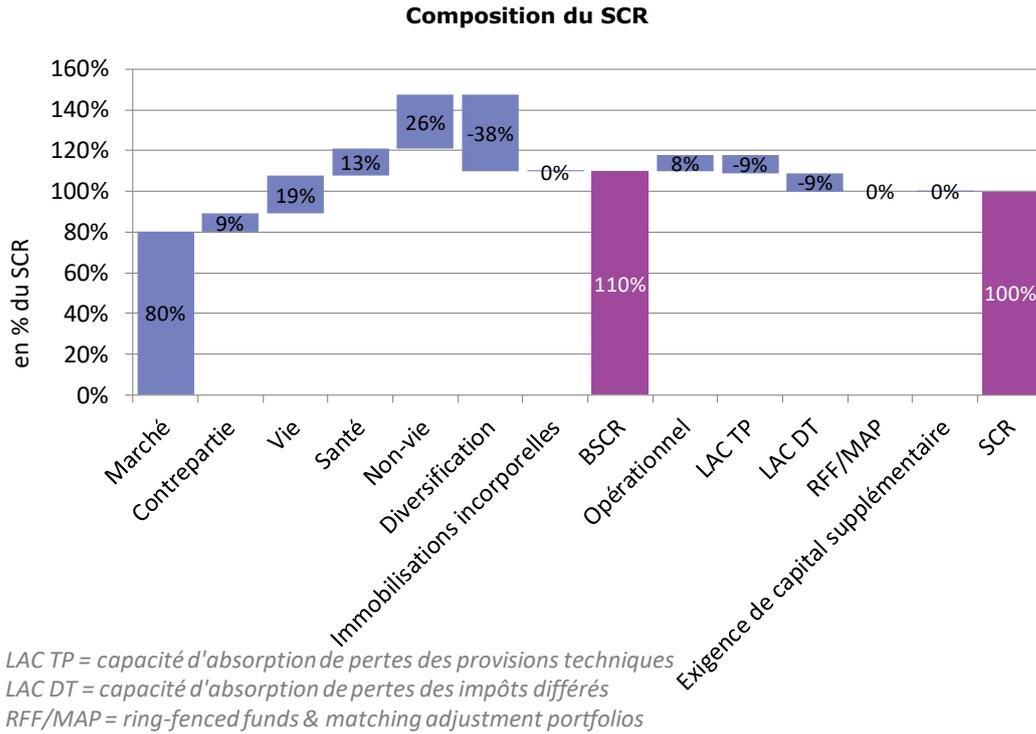


6.5.2. Ratios de SCR moyens selon la taille de l'entreprise

Les entreprises d'assurances de taille moyenne ont en moyenne un ratio de SCR un peu moins élevé (179 %) que les petites (195 %) ou grandes (196 %) entreprises d'assurances.

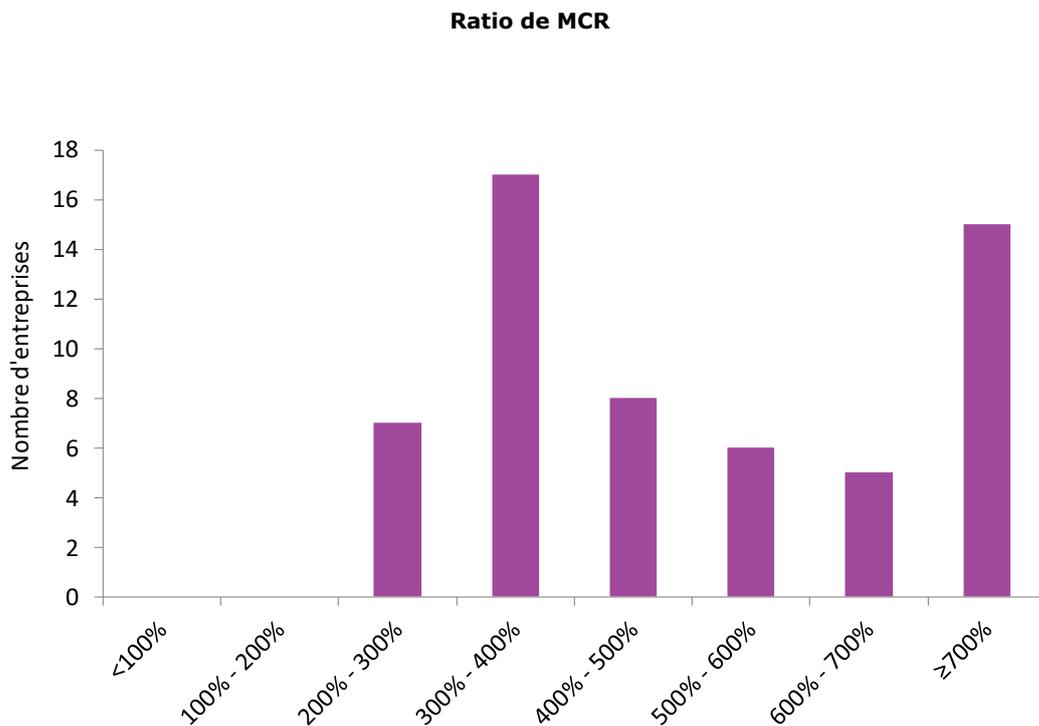
6.5.3. Composition du SCR calculé selon la formule standard

Le graphique montre l'importance relative des différents modules de risque et ajustements dans le cadre du calcul du SCR. Avec 80 %, le module risque de marché représente la part la plus importante dans le calcul du SCR. La contribution à l'exigence de capital des risques de souscription s'élève à 19 % pour les assurances sur la vie, 13 % pour les assurances santé et 26 % pour les assurances non-vie. Les effets de diversification entre les modules de risque s'élèvent à 38 % et réduisent dans une mesure considérable le capital de solvabilité requis de base (basic solvency capital requirement ou BSCR). En sus du BSCR, l'exigence de capital pour le module risque opérationnel s'élève à 8 %. Avec 9 %, la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques (loss-absorbing capacity of technical provisions ou LAC TP) est relativement limitée. La capacité d'absorption de pertes des impôts différés (loss-absorbing capacity of deferred taxes ou LAC DT) s'élève également à 9 % et est limitée pour la majorité des entreprises par la limite imposée par la BNB.



6.6. Distribution des ratios de MCR

Le minimum de capital requis représente les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances doivent détenir. Le ratio de MCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 411 %. Aucune entreprise ne présente un ratio de MCR inférieur à 200 %. Le ratio de MCR varie fortement d'une entreprise à l'autre. 24 des 58 entreprises présentent un ratio de MCR compris entre 200 % et 400 %. 34 entreprises ont un ratio de MCR supérieur à 400 %.



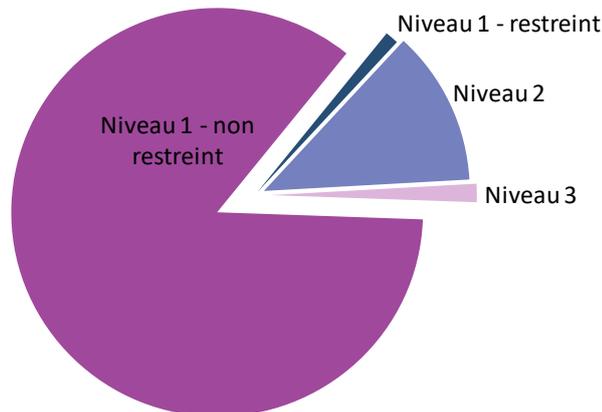
6.7. Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR se composent pour 85 % de fonds propres de niveau 1 « non restreint ». Les fonds propres de niveau 1 « non restreint » se composent du capital en actions ordinaires et des primes d'émission, du fonds initial ou des cotisations des membres des sociétés mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de niveau 1 « restreint » ne représentent que 1 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées perpétuelles.

Les fonds propres de niveau 2 représentent 12 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées d'une durée initiale d'au moins dix ans. Les fonds propres de niveau 2 recouvrent également les fonds propres auxiliaires, qui se composent principalement des rappels de cotisations que les sociétés d'assurances mutuelles à primes variables peuvent exiger de leurs membres durant l'année à venir.

Les fonds propres éligibles se composent pour 1 % seulement de fonds propres de niveau 3. Les fonds propres de niveau 3 se composent d'actifs d'impôts différés nets.

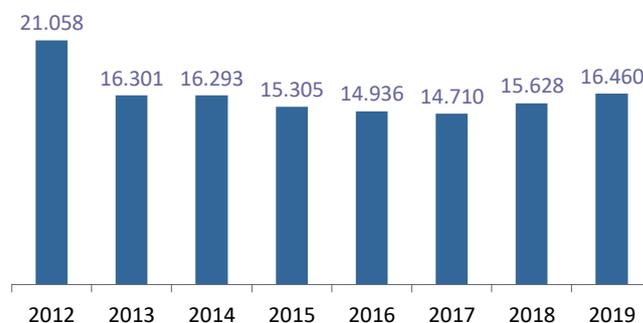
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR



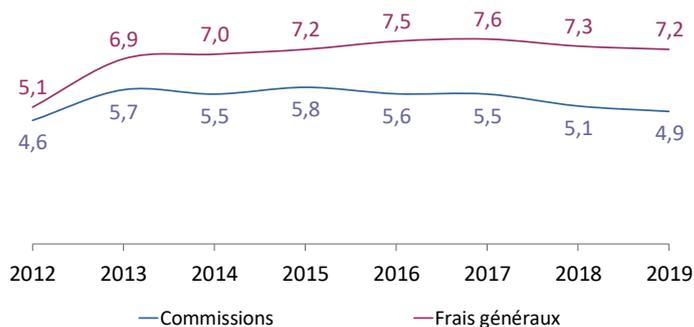
7. Évolution des principaux résultats

7.1. Assurances vie

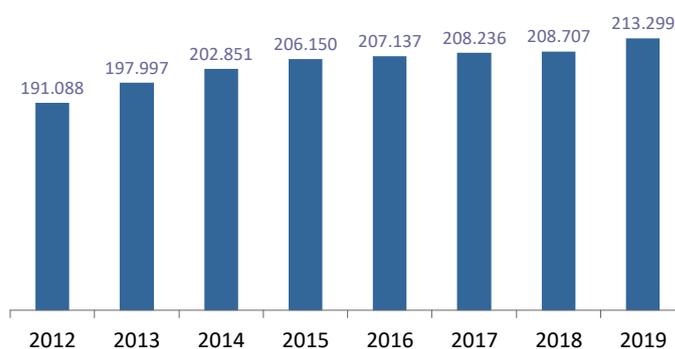
Primes acquises
(en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)

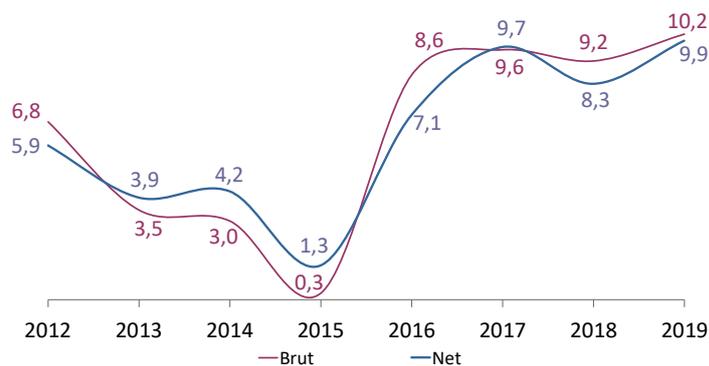


Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)



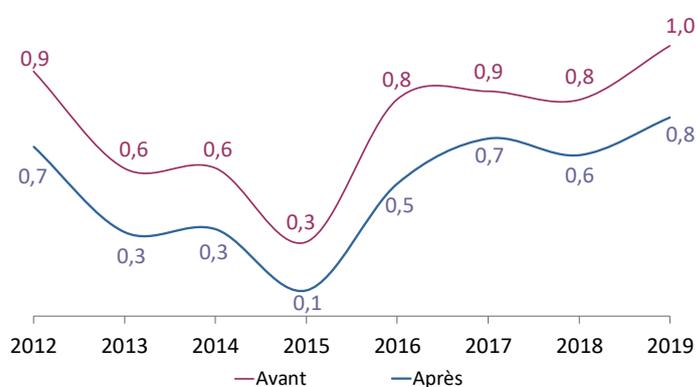
Soldes technico-financiers après PB

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB

(en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

En 2012, les primes acquises pour les opérations vie s'élevaient à 21,1 milliards d'euros. Ce pic est dû au relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013 pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle qui a dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et a entraîné un recul de celles-ci en 2013 à 16,3 milliards d'euros. Entre 2013 et 2017, les primes acquises pour les opérations vie ont baissé chaque année jusqu'à 14,7 milliards d'euros en 2017, représentant une baisse de 9,8 % en 4 ans. En 2018 et 2019, les primes acquises rompent cette tendance à la baisse en s'établissant à, respectivement, 15,6 milliards d'euros et 16,5 milliards d'euros. En 2019, les primes acquises pour les opérations vie progressent ainsi de 5,3 % par rapport à 2018.

La progression des primes acquises est partagée entre trois segments à savoir les opérations d'assurance directe en Belgique (+337 millions d'euros), les opérations d'assurance directe à l'étranger (+512 millions d'euros) et les opérations de réassurance acceptée (-17 millions d'euros).

Au cours de la période 2012-2018, les commissions ont reculé chaque année pour passer de 963 millions d'euros en 2012 à 798 millions d'euros en 2018. En raison de la diminution des encaissements, les commissions relatives sont toutefois plus élevées au cours de la période 2013-2017 (5,5 %) qu'en 2012 (4,6 %). En 2018, la hausse des encaissements conjuguée à la baisse des commissions entraîne une diminution des commissions relatives à 5,1 %. En 2019 les commissions augmentent à 806 millions d'euros. Compte tenu de l'augmentation des primes acquises, les commissions relatives diminuent cependant de 0,2 point de pourcentage à 4,9 %.

De 2012 à 2019, les frais généraux évoluent en passant de 1.068 millions d'euros à 1.185 millions. En 2019, les frais généraux s'établissent à 7,2 % des primes acquises.

Tandis que les primes acquises s'élèvent à 16,5 milliards d'euros en 2019, les prestations représentent 17,0 milliards d'euros par rapport à 16,7 milliards d'euro en 2018 et les provisions techniques sont en hausse de 208,1 milliards d'euros en début d'exercice à 218,5 milliards d'euros en fin d'exercice.

Alors que la hausse des provisions techniques moyennes s'élevait à 3,6 % en 2013, elle a diminué année après année passant de 2,5 % en 2014 à 0,2 % en 2018. En 2019, l'augmentation repart à la hausse. Les provisions techniques moyennes augmentent de 2,2 % pour s'établir à 213,3 milliards d'euros.

Entre 2012 et 2017, les produits financiers nets en fonction des provisions techniques moyennes diminuent graduellement en passant de 5,0 % en 2012 à 3,6 % en 2017. En 2018, les produits financiers nets relatifs chutent à 1,8 % à la suite des résultats boursiers décevants qui ont entraîné des corrections de valeurs négatives. En termes absolus, les produits financiers représentaient seulement 3,7 milliards d'euros en 2018 contre 9,5 milliards d'euros en 2012 et 10,0 milliards d'euros en 2014. En 2019, grâce aux corrections de valeurs positives en branche 23, les produits financiers nets reviennent au niveau de 2012 en s'établissant à 5,0 % des provisions techniques moyennes. En termes absolus, les produits financiers représentent 10,6 milliards d'euros en 2019, niveau le plus haut de la période.

Le solde brut avant produits des placements en fonction des provisions techniques moyennes s'établit à -4,2 % en 2019, contre -1,1 % en 2018. Cette détérioration du résultat est la conséquence de l'augmentation des prestations ainsi que des provisions techniques.

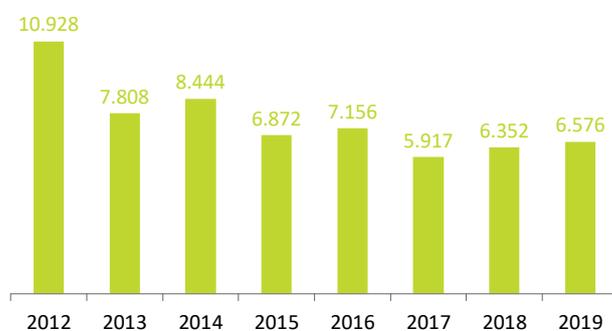
Le solde technico-financier brut exprimé en pourcentage des primes acquises passe de 9,2 % en 2018 à 10,2 % en 2019, niveau le plus haut de la période. Le solde technico-financier net exprimé en pourcentage des primes acquises s'élève à 9,9 % en 2019, contre 8,3 % en 2018.

Le solde technico-financier net, après participations bénéficiaires, exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes passe de 0,6 % en 2018 à 0,8 % en 2019, niveau le plus élevé de la période.

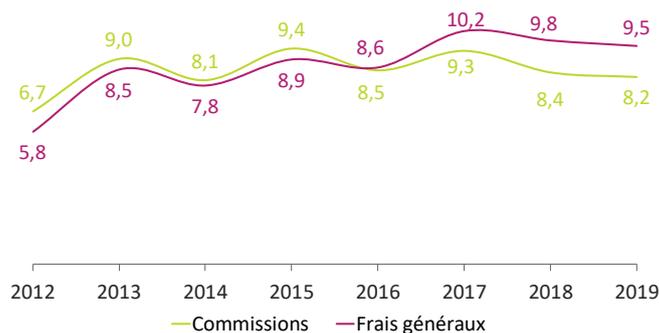
Les dotations aux participations bénéficiaires s'élèvent en 2019 à 0,28 % des provisions. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux dotations de 0,21 % en 2018 et de 0,18 % en 2017, mais d'une diminution par rapport à celles de 0,33 % observées en 2016. Les dotations plus élevées aux participations bénéficiaires en 2019 sont la conséquence de l'amélioration des produits financiers, et sans doute également de l'évolution où le rendement garanti sur les nouveaux contrats diminue et où l'accent est mis de plus en plus sur les participations bénéficiaires.

7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)

Primes (en millions d'euros)



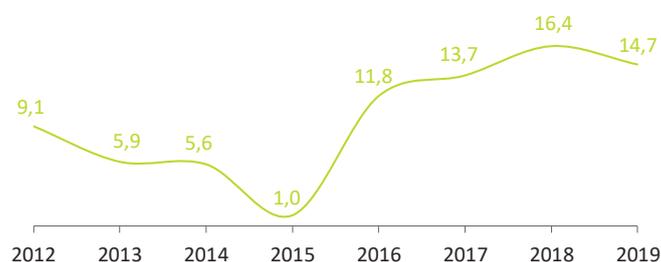
Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



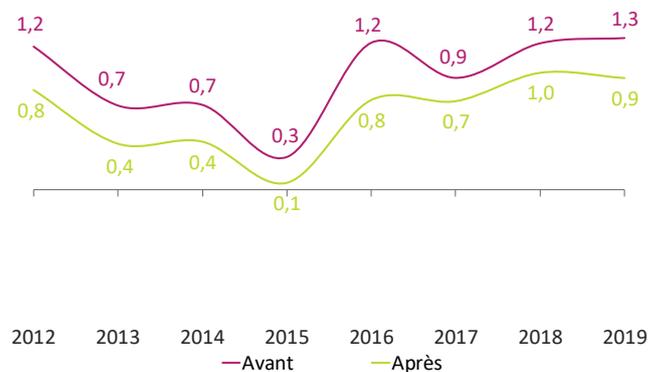
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Soldes technico-financiers bruts après PB (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

Le volume de primes des assurances-vie individuelles à taux garanti (branche 21) a affiché en 2013 une diminution sensible (-25,6 %) due au relèvement de la taxe sur la prime à 2 %. En dépit du léger redressement observé en 2014, le volume de primes a continué à partir de 2015 d'osciller grosso modo entre 6 et 7 milliards d'euros. En 2019, l'encaissement des assurances de la branche 21 progresse de 3,5 % à 6,6 milliards d'euros par rapport à 2018.

Depuis 2013, les entreprises d'assurances enregistrent des ratios de frais plus élevés par comparaison avec ceux observés en 2012. Pour les frais généraux, cela peut s'expliquer en partie par les encaissements globaux moins élevés au cours des années concernées (2013-2019) par rapport à ceux enregistrés en 2012. Le rapport entre une commission et une prime est néanmoins moins directement proportionnel. Les commissions sont en effet octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille (les provisions). Le montant total des commissions, sur nouvelle production et provisions, a il est vrai diminué chaque année, passant de 730,7 millions d'euros en 2012 à 532,6 millions d'euros en 2018, pour ensuite augmenter légèrement à 538,5 millions d'euros en 2019. Durant les années 2013, 2015 et 2017, la baisse du volume de primes a toutefois été nettement plus forte que la diminution des commissions. C'est ce qui explique les fluctuations des « commissions exprimées en pourcentage des primes acquises » : 9,0 % en 2013, 9,4 % en 2015 et 9,3 % en 2017 contre 8,1 % en 2014, 8,5 % en 2016, 8,4 % en 2018 et 8,2 % en 2019.

Les frais et les commissions représentent ensemble 17,7 % des primes en 2019, contre 18,2 % en 2018. Ces ratios sont nettement plus élevés qu'en 2012 (12,5 %), lorsque le volume de primes était sensiblement supérieur.

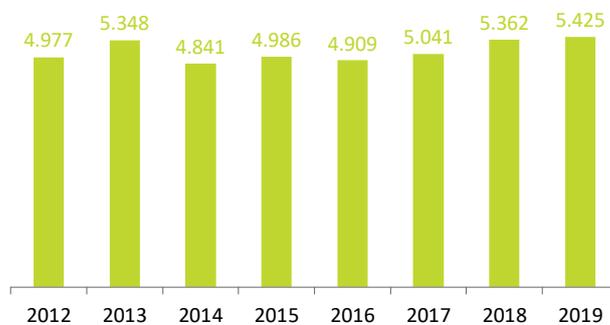
La participation bénéficiaire exprimée en pourcentage des provisions techniques moyennes augmente, passant de 0,25 % en 2018 à 0,34 % en 2019. Au cours de la période observée, le pourcentage de participation bénéficiaire le plus bas (0,20 %) a été enregistré en 2017, alors que le niveau le plus élevé (près de 0,5 %) a été atteint en 2016.

Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires augmente légèrement de 1,2 % en 2018 à 1,3 % en 2019. Du fait de l'augmentation de la participation bénéficiaire, le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires enregistre une baisse en 2019. Il diminue pour s'établir à 0,9 % des provisions techniques moyennes.

7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

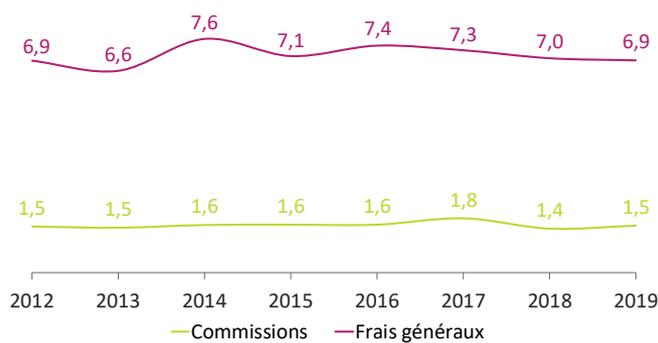
Primes

(en millions d'euros)



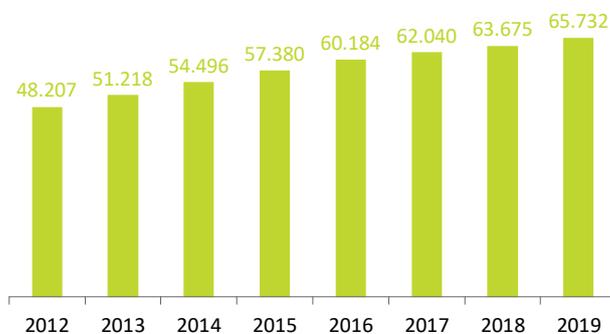
Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)



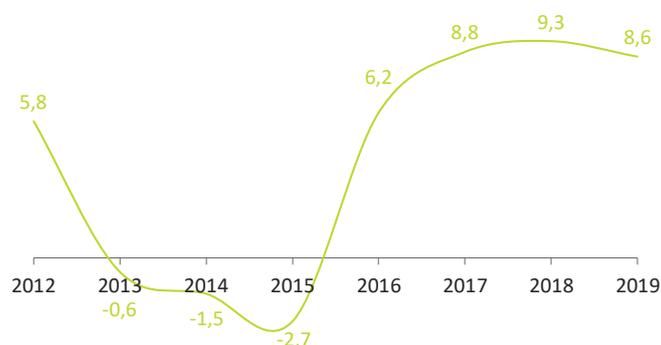
Provisions techniques moyennes

(en millions d'euros)



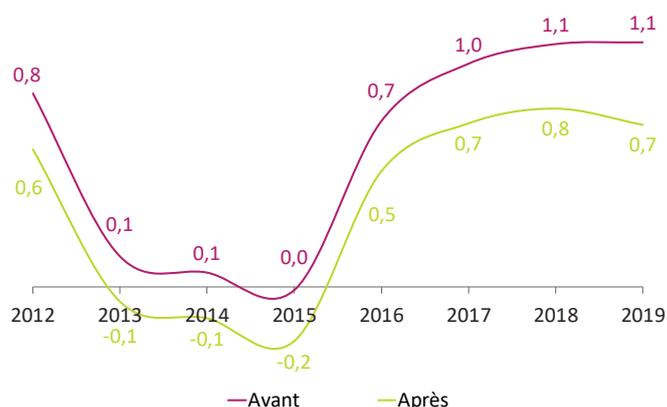
Soldes technico-financiers bruts après PB

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB

(en % des provisions techniques moyennes)



PB : participations bénéficiaires

À la différence de l'encaissement des opérations d'assurance-vie individuelle, celui de l'assurance vie groupe présente une évolution moins volatile. En 2015, le volume de primes a augmenté de 3,0 % à près de 5 milliards d'euros. Cette hausse est due à la progression de l'encaissement des plans d'entreprise et, en particulier, aux versements effectués dans des plans de bonus afin d'anticiper une baisse des taux d'intérêt. Ces versements anticipés ont entraîné un léger recul du volume de primes en 2016. En 2019, le volume de primes augmente pour la troisième année consécutive pour atteindre 5,4 milliards d'euros. À cet égard, le contexte économique favorable a eu un impact positif.

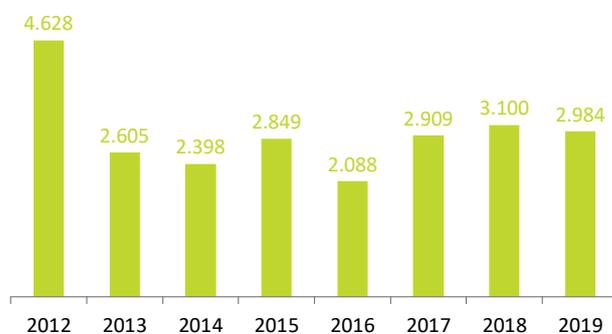
Les frais généraux en fonction des primes acquises diminuent en 2019 de 0,1 point de pourcentage à 6,9 %. Les commissions en fonction des primes acquises augmentent en 2019 de 0,1 point de pourcentage pour atteindre 1,5 %.

Entre 2012 et 2019, les provisions techniques moyennes des assurances vie groupe ont affiché une croissance constante. En 2019, les provisions techniques moyennes augmentent de 2 milliards d'euros par rapport à 2018 pour atteindre 65,7 milliards d'euros.

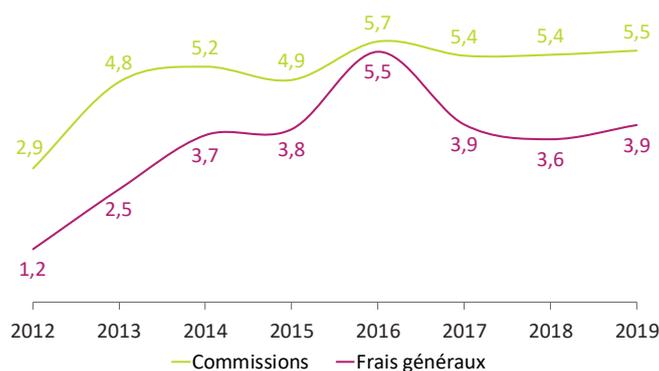
Le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires s'établit en 2019 à 1,1 % des provisions techniques moyennes et demeure ainsi constant par comparaison avec 2018. Le solde technico-financier brut s'élève, après imputation de la participation bénéficiaire, à 0,7 % des provisions techniques moyennes en 2019, contre 0,8 % en 2018. Au cours de la période observée, la valeur la plus élevée des dotations aux participations bénéficiaires est enregistrée en 2019 (0,36 % des provisions techniques moyennes). Au cours de la période 2012-2018, les dotations ont oscillé grosso modo entre 0,20 % et 0,28 %.

7.1.3. Individuelle branche 23

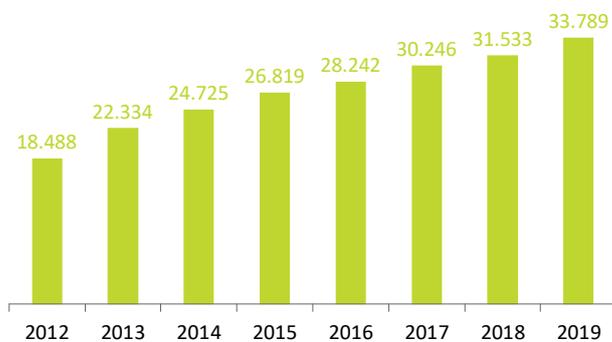
Primes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Soldes technico-financiers bruts

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts

(en % des provisions techniques moyennes)



En 2012, les encaissements concernant les assurances-vie individuelles de la branche 23 ont atteint un niveau exceptionnel à la suite de l'annonce du relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013, des bonnes performances boursières ainsi que du niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Avec l'augmentation de la taxe sur la prime, les encaissements ont baissé, passant de 4,6 milliards d'euros en 2012 à 2,6 milliards d'euros en 2013 et 2,4 milliards d'euros en 2014. L'amélioration des résultats boursiers observée en 2015 et leur recul en 2016 ont entraîné une progression du volume de primes en 2015 (+18,8 % à 2,8 milliards d'euros) et une baisse en 2016 (-26,7 % à 2,1 milliards d'euros). Le redressement des résultats boursiers couplé à la faiblesse persistante des taux bas explique le succès croissant des assurances-vie individuelles de la branche 23 dont l'encaissement a de nouveau connu une hausse de 39,3 % pour s'établir à 2,9 milliards d'euros en 2017 et tourner également autour des 3 milliards d'euros en 2018 et 2019.

Les brusques tournures prises par le volume de primes entre 2012 et 2017 ont engendré une évolution similaire des frais généraux relatifs. Exprimés en pourcentage des primes acquises, les frais généraux augmentent chaque année, passant de 1,2 % en 2012 à 5,5 % en 2016 pour retomber en 2017 et 2018 respectivement à 3,9 % et 3,6 %. Les frais généraux en fonction des primes acquises sont à nouveau en hausse de 0,3 point de pourcentage pour atteindre 3,9 % en 2019.

Étant donné que les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production, mais aussi du portefeuille, le rapport entre commission et volume de primes est moins directement proportionnel. Ceci explique l'évolution atypique des commissions en fonction des primes acquises : les commissions relatives ont connu ainsi en 2013 une forte hausse de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2012 pour s'établir à 4,8 %. En 2016, les commissions relatives atteignent avec 5,7 % leur niveau le plus élevé pour ensuite diminuer légèrement à 5,4 % en 2017. En 2018 et 2019, les commissions relatives restent, avec respectivement 5,4 % et 5,5 % des primes acquises, pratiquement au même niveau.

L'attrait accru des produits de la branche 23 et la hausse de la valeur de marché des placements ont fait que les provisions techniques ont connu une forte croissance depuis 2012. En 2019, les provisions techniques moyennes atteignent 33,8 milliards d'euros, contre 31,5 milliards d'euros en 2018.

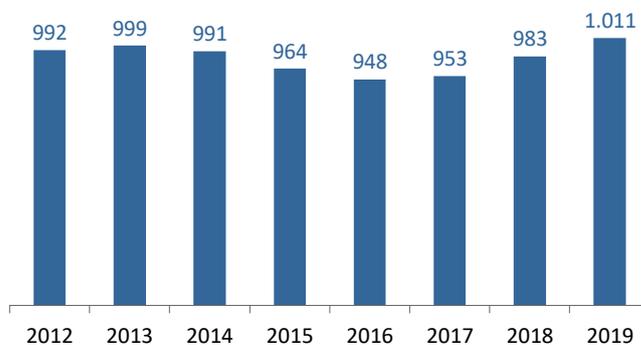
Exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, le solde technico-financier brut progresse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2018 pour s'établir à 0,5 %.

7.2. Assurances non-vie

7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971 : secteur privé)

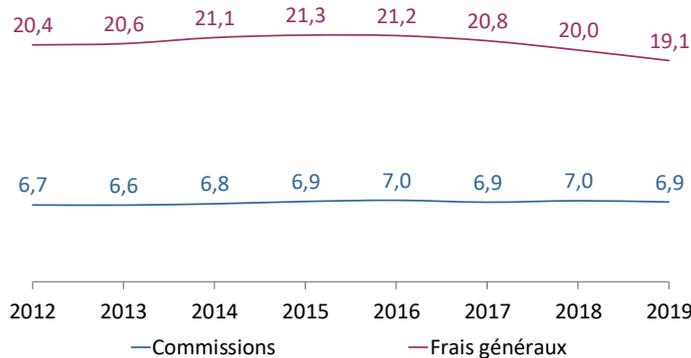
Primes acquises

(en millions d'euros)



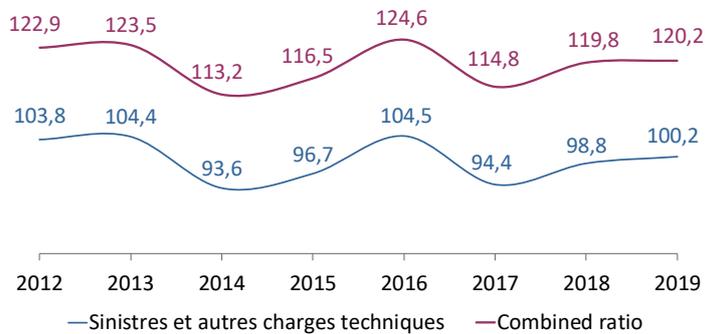
Commissions et frais généraux

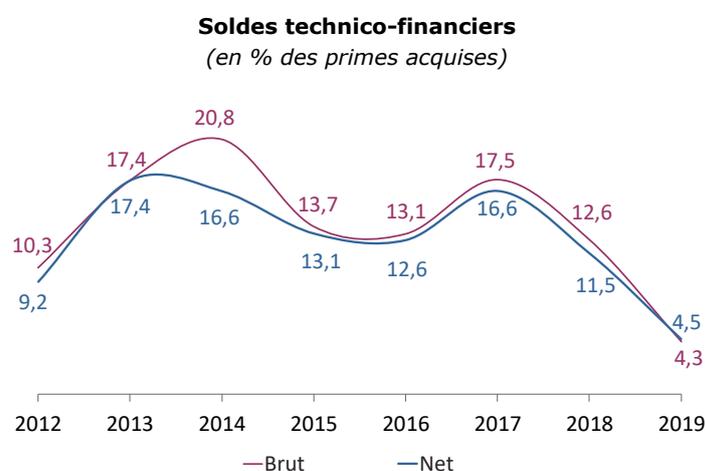
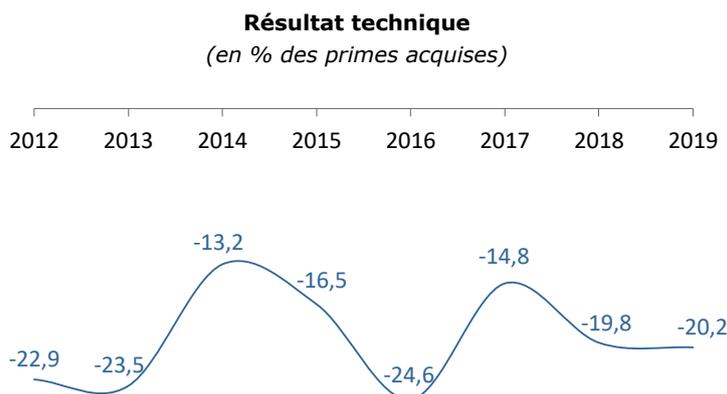
(en % des primes acquises)



Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio

(en % des primes acquises)





Entre 2013 et 2016, les primes acquises de la branche accidents du travail – Loi de 1971 ont diminué trois années de suite, passant de 999 millions d'euros en 2013 à 948 millions d'euros en 2016, ce qui représente une baisse de 5,2 %. Cette diminution résultait principalement de la forte concurrence entre les entreprises d'assurances en raison de la baisse de la fréquence des sinistres au cours de ces années.

De 2017 à 2019, les primes acquises augmentent respectivement de 0,5 %, 3,1 % et 2,9 %, en conséquence de la hausse plus prononcée qu'auparavant du nombre de travailleurs et de l'indice santé. Les primes acquises de la branche accidents du travail – Loi de 1971 atteignent 1.011 millions d'euros en 2019.

Les commissions en fonction des primes acquises sont stables ces dernières années. Elles s'établissent à 6,9 % en 2019. Les frais généraux relatifs diminuent depuis 2015 tant en valeur absolue qu'en pourcentage des primes acquises et baissent à 19,1 % des primes acquises en 2019.

En raison d'une augmentation des prestations relatives en 2015 et d'une hausse des provisions relatives en 2016, le ratio sinistres à primes monte de 93,6 % en 2014 jusqu'à 104,5 % en 2016. En 2017, c'est surtout la stabilité des provisions relatives, comparée à la hausse en 2016, qui entraîne une forte diminution du ratio sinistres à primes qui s'établit à 94,4 %. En 2018, les provisions relatives augmentent de nouveau, ce qui entraîne une hausse du ratio sinistres à primes qui s'établit à 98,8 %.

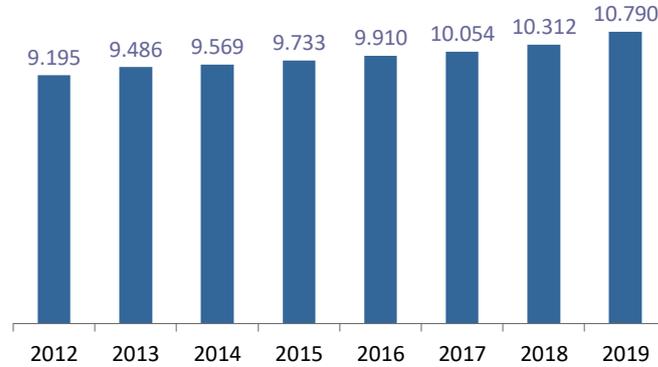
En 2019, tant les prestations relatives que les provisions relatives augmentent légèrement, ce qui entraîne une hausse du ratio sinistres à primes qui s'établit à 100,2 %. Le résultat technique est par conséquent en baisse, passant de -19,8 % des primes acquises en 2018 à -20,2 % en 2019.

La forte diminution des produits financiers conjuguée à l'augmentation de la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) provoque une chute du solde technico-financier brut. En pourcentage des primes acquises celui-ci diminue de 8,3 points de pourcentage pour s'établir à 4,3 % en 2019.

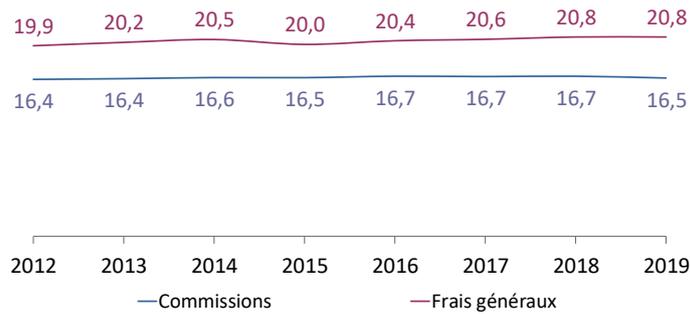
Le résultat de la réassurance cédée s'élève en 2019 à 0,2 % des primes acquises, soit un niveau supérieur à celui de 2018 (-1,1 %). Le résultat net des opérations « accidents du travail - Loi de 1971 » s'établit à 4,5 % des primes acquises en 2019, contre 11,5 % en 2018, ce qui donne un solde technico-financier net positif de 46 millions d'euros en 2019, contre 113 millions d'euros en 2018.

7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)

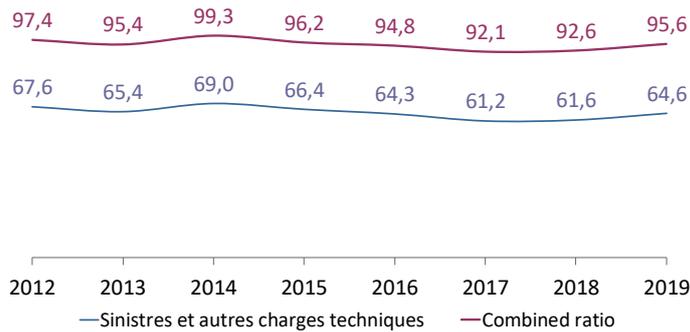
Primes acquises
(en millions d'euros)

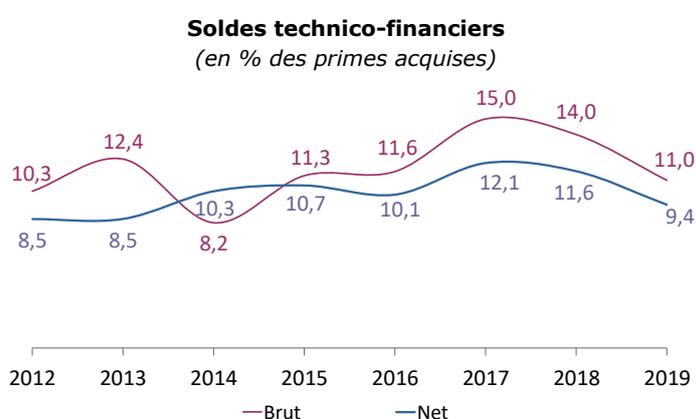
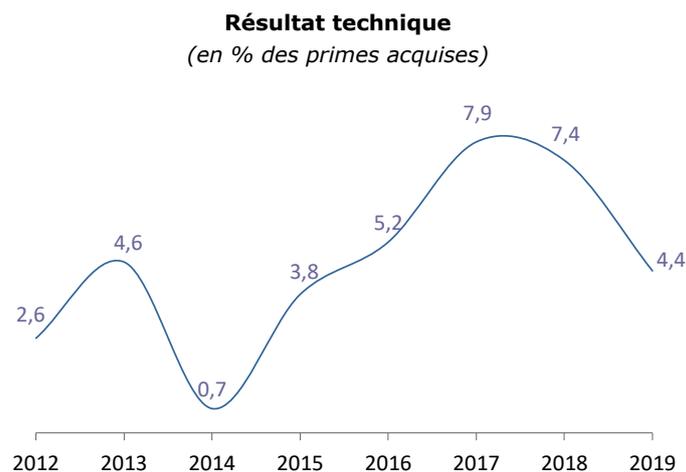


Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio
(en % des primes acquises)





Les primes acquises pour les assurances « incendie, accidents et risques divers (IARD) » augmentent chaque année entre 2012 et 2019. En 2019, la hausse est de 4,6 %, c'est la plus forte de la période observée. L'augmentation était de 2,6 % en 2018 et de 1,5 % en 2017. La hausse moyenne sur la période observée est de 2,3 %. Par rapport à l'année 2012, l'encaissement pour les assurances IARD a augmenté de 17,4 % fin 2019.

Les commissions en fonction des primes acquises baissent à 16,5 % en 2019 contre 16,7 % en 2018. Les frais généraux relatifs sont stables au cours des deux dernières années. Ils se maintiennent à 20,8 %, soit le niveau le plus élevé dans la période considérée. La somme des deux postes de frais diminue en 2019 de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2018 et rejoint le niveau de 2017.

En 2014, la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) a culminé à 69 % des primes acquises pour les assurances IARD. Cette hausse est en partie due à la tempête de la Pentecôte qui a occasionné quelque 180.000 sinistres assurés dans les branches incendie et corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale d'environ 655 millions d'euros. Durant les 3 années suivantes, la charge des sinistres est en repli, principalement en conséquence d'une baisse des prestations et s'établit à 61,2 % des primes acquises en 2017. S'ensuit en 2018 une légère hausse de la charge des sinistres résultant d'une augmentation des prestations qui atteint 61,6 % des primes acquises. En 2019, on observe une hausse du ratio sinistres à primes qui s'établit à 64,6 %. Hausse due principalement à l'augmentation des provisions relatives mais aussi aux prestations relatives qui augmentent légèrement.

L'évolution du ratio combiné est déterminée principalement par l'évolution de la charge des sinistres. Ainsi, le ratio combiné augmente également en 2019, et s'établit à 95,6 % des primes

acquises. Il ressort de l'analyse des principales branches IARD (voir pages suivantes) que l'évolution du ratio combiné peut sensiblement diverger selon les activités considérées.

La détérioration du résultat technique relatif de 3 points de pourcentage en 2019 combinée au statut quo des produits financiers nets entraîne une forte diminution du résultat technico-financier brut relatif de 3 points de pourcentage. Celui-ci s'établit à 11,0 % en 2019.

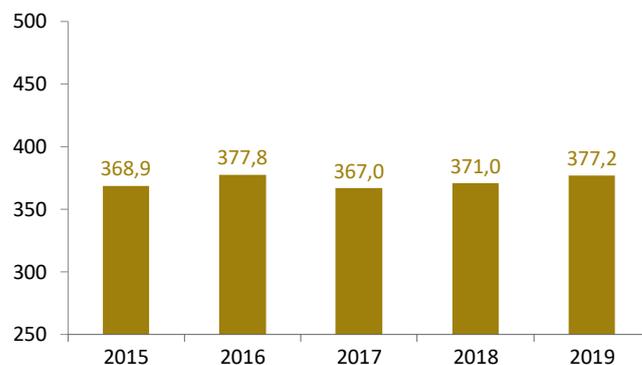
En raison de l'intervention des réassureurs en 2014, notamment dans la charge des sinistres occasionnée par la tempête de la Pentecôte, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'est élevé à 199 millions d'euros. Le solde technico-financier net pour les assurances IARD s'est ainsi établi à 10,3 % des primes acquises en 2014, soit 2,1 points de pourcentage de plus que le solde technico-financier brut.

En 2019, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'élève à -175 millions d'euros, solde supérieur à celui de l'année précédente qui s'élevait à -241 millions d'euros. Le solde technico-financier net relatif présente ainsi une diminution de 2,2 points de pourcentage pour passer de 11,6 % en 2018 à 9,4 % en 2019. Ceci correspond à un bénéfice de 1.016 millions d'euros en 2019 (contre 1.199 millions d'euros en 2018).

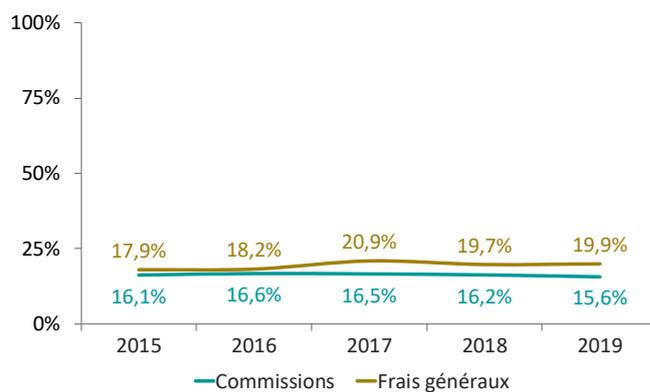
8. Analyse des principales branches IARD

8.1. Accidents (hors accidents du travail)

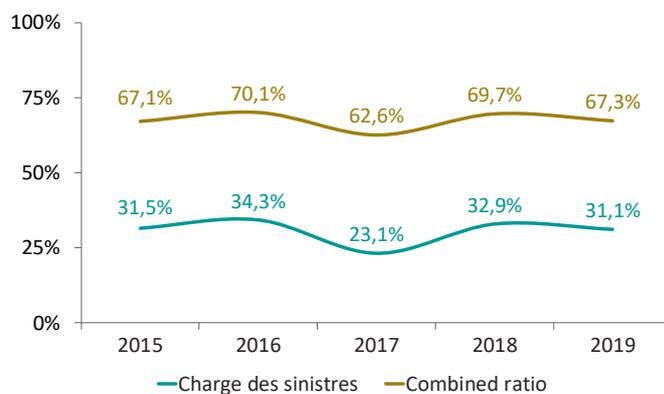
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



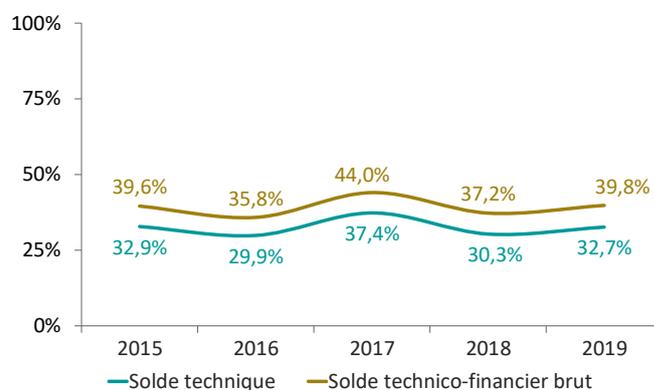
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche accidents augmente de 1,7 % en 2019 par rapport à 2018, pour s'établir à 377,2 millions d'euros. L'encaissement pour cette branche a progressé de 2,3 % sur la période 2015-2019, soit une évolution modérée avec notamment un recul en 2017.

Les catégories sous-jacentes des assurances accidents voient leurs encaissements évoluer de manière contrastée. L'encaissement de **l'assurance individuelle accidents** (20,7 % de l'encaissement de la branche) a présenté aussi bien des hausses que des baisses au cours de la période 2015-2019. En 2019, en l'occurrence, il recule de -6,2 % par rapport à 2018. Au cours de la même période, **l'assurance individuelle circulation**, mieux connue comme l'assurance conducteur, a enregistré chaque année une croissance de son encaissement. En 2019, cet encaissement continue d'augmenter (2,9 %). A l'instar de l'assurance individuelle accidents, **l'assurance collective accidents** a connu durant la période 2015-2019 aussi bien des hausses que des baisses de son encaissement. En 2019, l'encaissement pour cette catégorie est en hausse de 1,1 %.

En 2019, les frais généraux pour cette branche s'établissent à 19,9 % des primes acquises, contre 19,7 % en 2018. Les commissions relatives poursuivent en 2019 leur diminution, après leur maximum de 2016 (16,6 %), et s'établissent à 15,6 % contre 16,2 % en 2018.

En 2019, la charge des sinistres (hors frais internes) diminue de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2018 et s'établit à 31,1 % des primes acquises. Le ratio sinistres à primes moins élevé en 2019 résulte à la fois de la diminution des prestations relatives et d'une diminution plus forte des provisions relatives.

L'évolution du solde technique relatif découle principalement de l'évolution du ratio sinistres à primes. En 2019, le solde technique s'élève à 32,7 % des primes acquises, soit 2,4 points de pourcentage de plus qu'en 2018. Compte tenu des produits des placements nets qui atteignent pour cette branche 7,1 % des primes acquises, on obtient un solde technico-financier brut de 39,8 % des primes acquises en 2019.

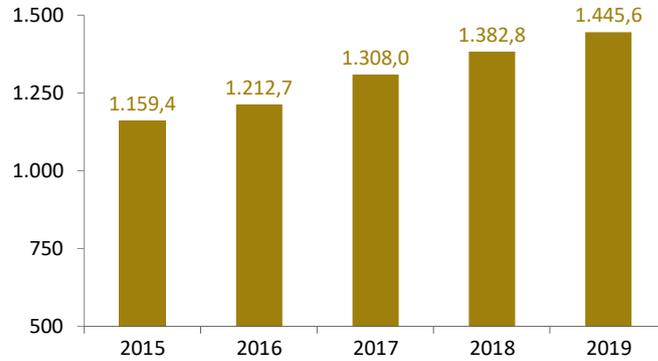
Toutes les catégories sous-jacentes de la branche accidents présentent un résultat positif en 2018 et 2019.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2018	2019
Individuelle générale	20,7	22,3	24,1
Individuelle circulation	26,6	51,9	60,2
Collective	40,0	40,0	27,3
Autres	12,7	19,5	61,8

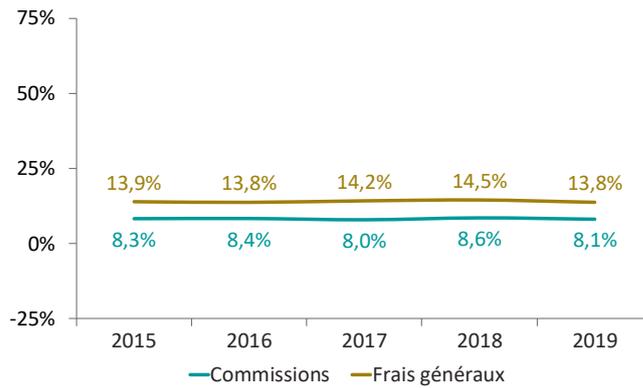
8.2. Maladie

8.2.1. Assurances soins de santé

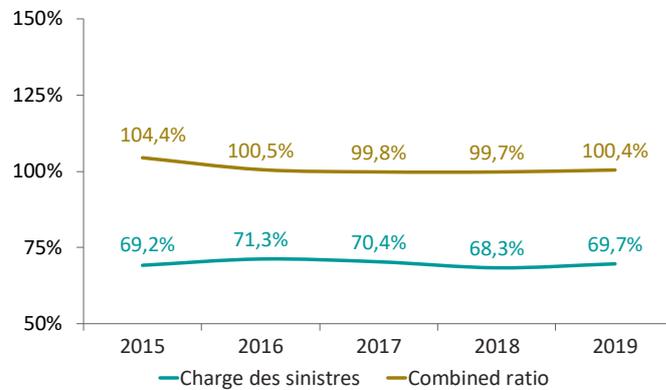
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



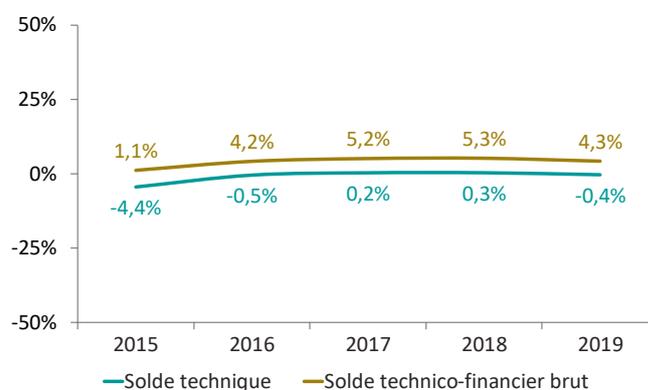
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de l'assurance soins de santé progresse de 4,5% en 2019 pour atteindre 1.445,6 millions d'euros. Sur la période 2015-2019, l'accroissement de l'encaissement de la branche est de 24,7 %, témoignant d'une bonne tenue de l'assurance soins de santé.

Les contrats collectifs sont majoritaires dans l'assurance soins de santé, puisqu'ils représentent trois cinquièmes de l'encaissement total (contre deux cinquièmes pour les contrats individuels). Tant les contrats individuels que les contrats collectifs enregistrent une hausse de leur encaissement en 2019 (respectivement +3,7 % et +5,1 % par rapport à 2018).

Les commissions diminuent, en passant de 8,6 % à 8,1 % des primes acquises entre 2018 et 2019. Les frais généraux relatifs de l'assurance soins de santé s'inscrivent également en recul, pour s'établir à 13,8 % en 2019, un niveau comparable à celui du début de la période examinée.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) exprimée en fonction des primes acquises a augmenté de 1,4 point de pourcentage en 2019, pour s'établir à 69,7 %. En 2017 et 2018, le ratio sinistre à primes s'était contracté grâce à un encaissement augmentant plus fort que la charge des sinistres. En 2019, l'inverse est observé, conduisant donc à une augmentation de la charge de sinistres relative de 1,4 point.

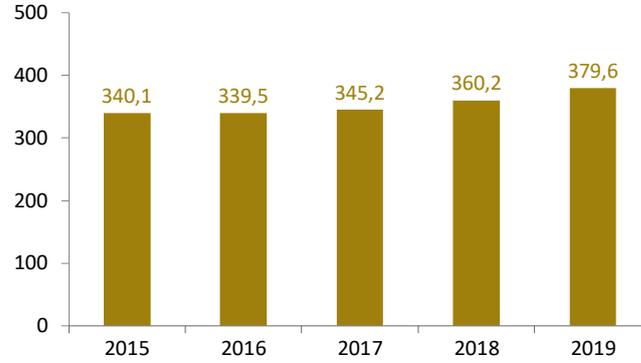
Le résultat technique relatif se tasse en 2019, avec un recul de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2018 pour s'établir à -0,4 %. Ceci est le résultat de l'augmentation de la charge des sinistres et de la légère augmentation des provisions pour vieillissement, compensés en partie par une diminution des frais d'exploitation. Toutefois, compte tenu des produits des placements nets, on obtient en assurance soins de santé un solde technico-financier brut positif de 4,3 % des primes acquises en 2019.

Au cours de la période 2015-2019, le solde technico-financier brut de l'**assurance soins de santé individuelle** n'a été négatif qu'en 2015. Les autres années, il est positif. En 2019, ce solde s'élève à 6,1 % des primes acquises, contre 5,3 % en 2018.

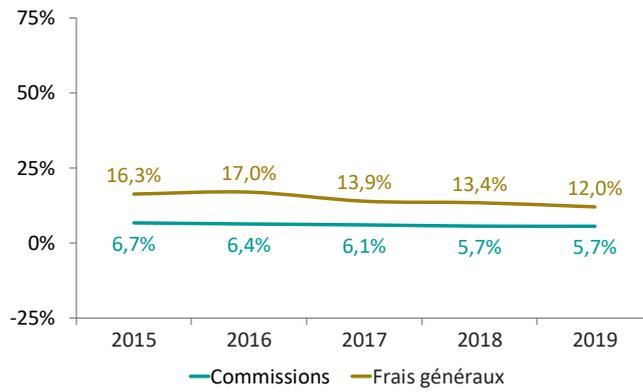
Au cours de la période 2015-2019, l'**assurance soins de santé collective** enregistre chaque année un solde technico-financier brut positif. En 2019, ce solde s'élève à 3,1 % des primes acquises, soit 2,2 points de pourcentage de moins qu'en 2018.

8.2.2. Revenu garanti

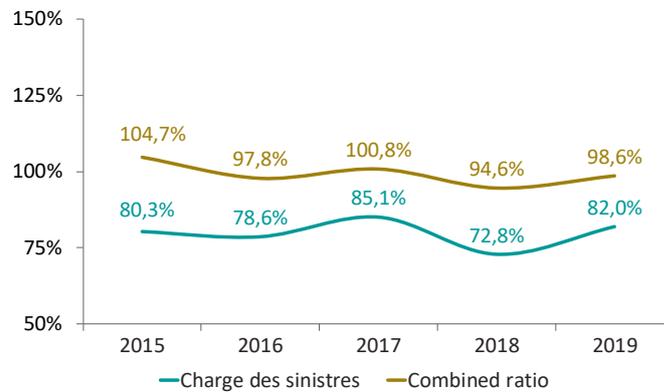
Primes et accessoires (en millions d'euros)



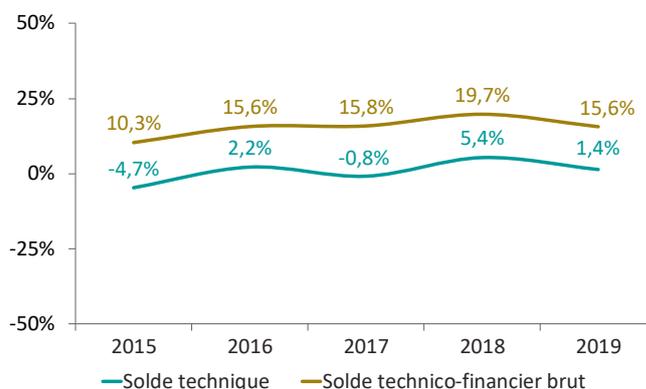
Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement des assurances revenu garanti² s'établit à 379,6 millions d'euros en 2019, en progression de 5,4 % par rapport à 2018.

Environ un tiers de cet encaissement est réalisé par le biais de contrats individuels, les deux tiers restants par le biais de contrats collectifs. L'encaissement des assurances revenu garanti individuelles, à la hausse en 2017 et 2018, enregistre par contre un léger recul en 2019 (-0,8 %). L'encaissement des assurances revenu garanti collectives, quant à lui, poursuit sa croissance (+8,3 % en 2019).

En 2019, les commissions s'établissent à 5,7 % des primes acquises, comme en 2018, soit leur niveau le plus bas depuis des années. Les frais généraux relatifs poursuivent en 2019 le recul entamé en 2017, pour s'établir à 12,0 %, soit leur niveau le plus bas de la période sous revue.

Au cours des années 2015 et 2016, le ratio sinistres à primes se situait à un niveau proche de 80 %. En 2017, ce ratio a atteint son niveau le plus élevé de la période sous revue (85,1 % des primes acquises), à la suite de prestations et de provisions en hausse. En 2018, les prestations relatives sont retombées et les provisions ont augmenté moins fort, ce qui a entraîné un recul de 12,3 points de pourcentage du ratio sinistres à primes, qui s'est établi à 72,8 % soit son niveau le plus bas de la période sous revue. En 2019, le ratio sinistres à primes augmente de 9,2 points de pourcentage pour s'établir à 82,0 %, sous l'effet conjugué d'une plus forte augmentation des provisions, d'une part, et de prestations en hausse, d'autre part.

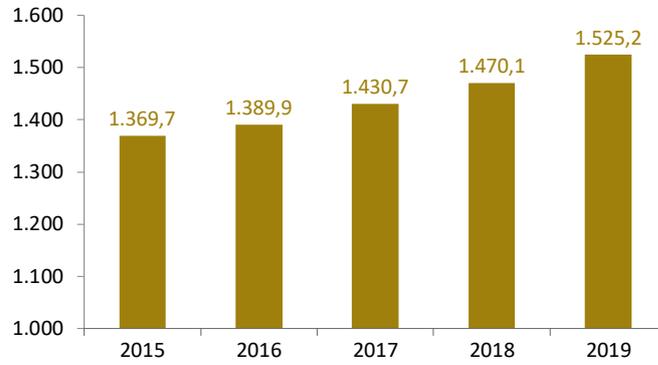
Le solde technique relatif pour les assurances revenu garanti diminue de 4,0 points de pourcentage en 2019 par rapport à 2018, mais demeure positif à 1,4 %. La stabilisation des provisions pour vieillissement, après une hausse l'année d'avant, a en effet permis d'amortir l'incidence de l'augmentation de la charge des sinistres sur le solde technique. Grâce aux produits des placements nets qui s'élèvent à 14,2 % des primes acquises, le solde technico-financier brut s'établit à 15,6 % des primes acquises en 2019.

Les assurances individuelles revenu garanti présentent en 2019 un solde technico-financier brut de 17,7 % des primes acquises, soit une baisse de 7,4 points de pourcentage par rapport à 2018 (25,1 %). Les assurances collectives enregistrent également une diminution de leur solde technico-financier brut relatif en 2019 par rapport à 2018 (14,7 % après 17,1 %, soit un recul de 2,4 points de pourcentage).

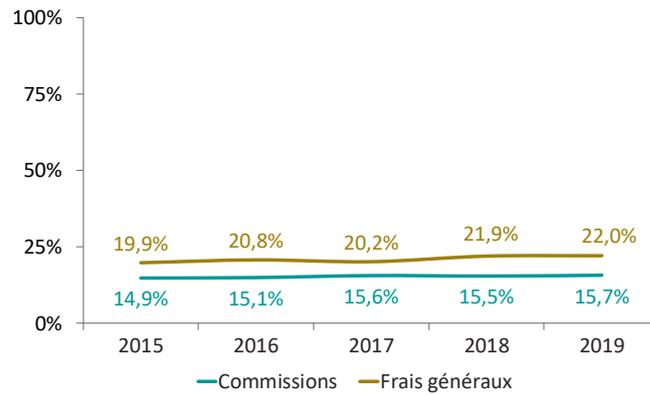
² Les assurances revenu garanti individuelles intègrent l'assurance dépendance de la branche maladie.

8.3. Corps de véhicules

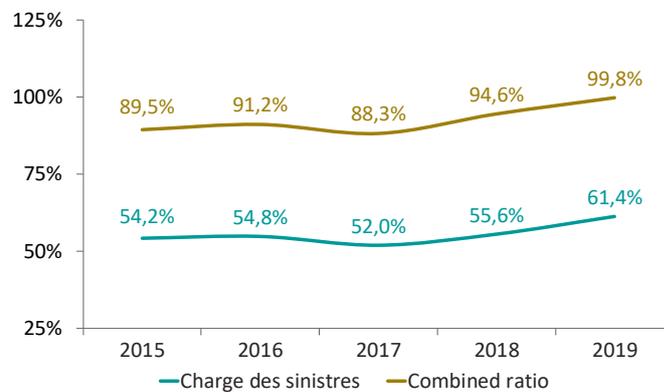
Primes et accessoires (en millions d'euros)



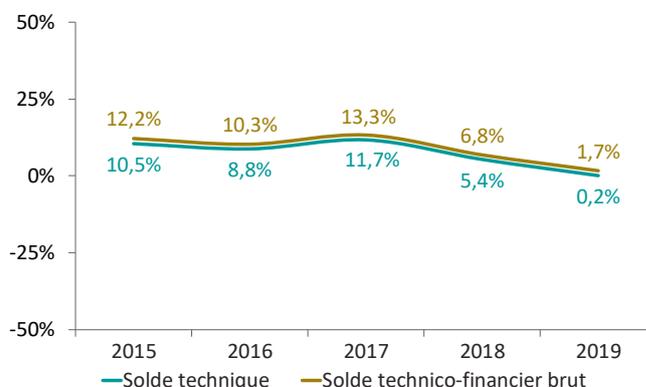
Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche corps de véhicules poursuit sa progression, enregistrant une hausse de 3,7 % en 2019 pour s'établir à 1.525,2 millions d'euros.

C'est la catégorie « tourisme et affaires » qui est de loin la plus importante (83,1 % de l'encaissement de la branche). L'encaissement de cette catégorie est en hausse de 2,5 % en 2019 par rapport à 2018. L'évolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves a une influence importante sur l'évolution de l'encaissement pour cette catégorie étant donné que, pour les voitures neuves, une assurance corps de véhicules étendue est souvent souscrite pour quelques années. Entre 2015 et 2019, le nombre d'immatriculations de voitures neuves a augmenté chaque année, donnant lieu à une croissance de 9,8 % sur toute la période, ce qui a contribué à l'augmentation de l'encaissement. En 2019, le nombre d'immatriculations de voitures neuves progresse de manière toutefois limitée (+0,1 % par rapport à 2018), et s'établit à 550.003.

Il ressort d'un échantillon représentant 97 % du marché en termes de volume d'encaissement que la prime moyenne (hors taxes) en corps « tourisme et affaires » reste stable, à 454 euros en 2019. Le nombre de véhicules assurés augmente de 2,4 % en 2019.

Les catégories « deux-roues » et « autres véhicules automoteurs » (transport de choses ainsi que les autobus-autocars, taxis et véhicules de location) voient leur encaissement augmenter en 2019 (de respectivement 18,5 % et 10,1 %). Ils représentent respectivement 0,4 % et 16,5 % de l'encaissement de la branche corps de véhicules.

La charge des sinistres (hors frais internes) de la branche corps de véhicules s'élève à 61,4 % des primes acquises en 2019, soit une hausse de 5,8 points de pourcentage par rapport à 2018. Cette hausse résulte à la fois d'une augmentation des prestations et d'une hausse des provisions intervenant après une légère baisse l'année d'avant.

La branche corps de véhicules enregistre en 2019 un solde technique positif de 0,2 % des primes acquises, en recul de 5,2 points de pourcentage par rapport à 2018. Cette branche a enregistré au cours de ces dernières années un solde technique relatif positif. On constate cependant une diminution assez importante de celui-ci les deux dernières années, par rapport aux trois premières années de la période considérée.

Vu que les sinistres se règlent assez rapidement dans la branche corps de véhicules, les produits des placements sont très limités (1,5 % des primes acquises en 2019). Le résultat final pour la branche corps de véhicules s'élève donc à 1,7 % des primes acquises en 2019, soit un solde en recul par rapport à 2018 (6,8 %).

La catégorie « tourisme et affaires » présente en 2019 un résultat technico-financier brut de -0,7 %, des primes acquises, en diminution par rapport à 2018 où il était encore positif (4,6 %). Ce recul résulte tant d'une hausse des prestations en 2019 que d'une augmentation des provisions en 2019 (après une légère diminution en 2018).

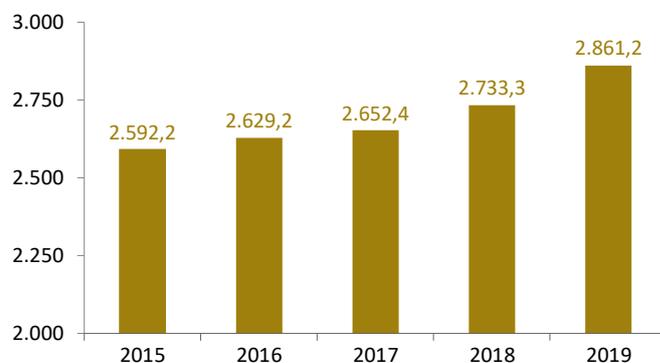
Pour la catégorie « deux-roues », le résultat technico-financier brut s'élève à 42,3 % des primes acquises en 2019, soit un résultat moindre qu'en 2018 (48,8 %), mais encore largement positif.

La catégorie « autres véhicules automoteurs », qui englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location, enregistre également un résultat technico-financier brut positif en 2019, de 11,9 % des primes acquises. Il est aussi en recul par rapport à son résultat de 2018 (17,6 %), du fait d'une augmentation des provisions et, dans une moindre mesure, d'une augmentation des prestations.

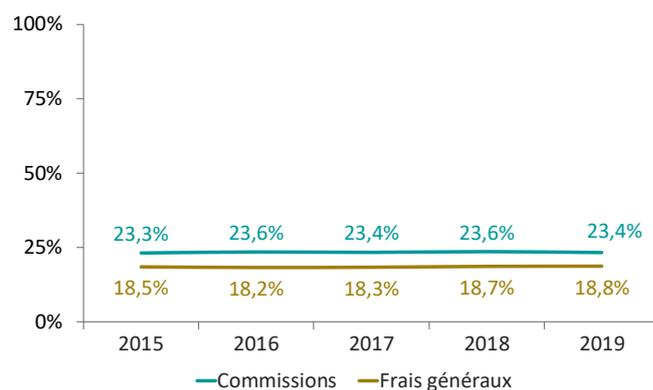
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2018	2019
Tourisme et affaires	83,1	4,6	-0,7
Deux-roues	0,4	48,8	42,3
Autres véhicules automoteurs	16,5	17,6	11,9

8.4. Incendie

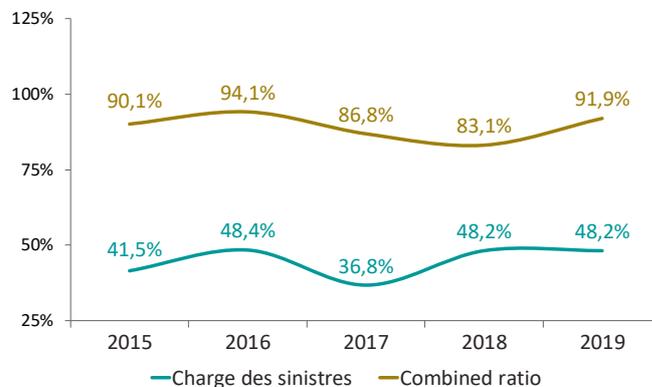
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



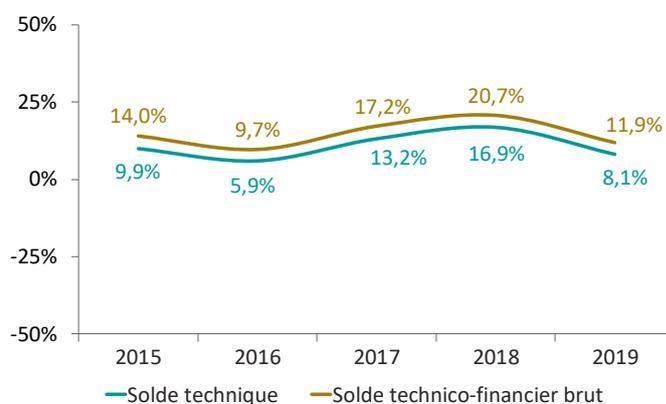
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche incendie augmente de 4,7 % en 2019, et s'établit à 2.861,2 millions d'euros.

Sur la période la période 2015-2019, l'encaissement de cette branche a progressé de 10,4 %. Il a connu une croissance chaque année, avec une accélération notable les 2 dernières années.

Près des deux tiers de l'encaissement de la branche incendie concernent la catégorie « habitations ». Cette dernière enregistre en 2019 une croissance de 4,0 % de son encaissement. Cette hausse résulte de l'évolution de l'indice ABEX (+4,1 % en 2019). La prime moyenne (hors taxes), définie comme l'encaissement divisé par le nombre de risques, augmente de 2,5 %, passant de 334 euros en 2018 à 342 euros en 2019. Ces valeurs moyennes sont estimées sur base d'un échantillon couvrant 63 % du marché.

Exprimés en fonction des primes acquises, tant les commissions que les frais généraux sont très stables au cours des cinq dernières années. En 2019, ils s'élèvent respectivement à 23,4 % et 18,8 %.

En 2019, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) pour la branche incendie atteint 48,2 % des primes acquises. Le ratio sinistres à primes se stabilise donc après la forte hausse observée en 2018 (+11,4 points de pourcentage par rapport à 2017). En effet, l'augmentation des prestations, consécutive notamment à quelques tempêtes sévères survenues en mars et en juin 2019, a été compensée par la moindre augmentation des provisions en 2019 comparativement à 2018.

L'évolution du résultat technique relatif est déterminée dans une large mesure par l'évolution du ratio sinistres à primes. Notons que pour les années sans graves tempêtes et/ou inondations, des provisions d'égalisation doivent toutefois être constituées pour faire face aux années avec graves intempéries, ce qui pèse aussi sur les résultats. En 2018, malgré la hausse du ratio sinistres à primes, le résultat technique relatif a augmenté à la suite d'une diminution des provisions pour égalisation. En 2019, a contrario, les provisions pour égalisation augmentent, ce qui conduit à une réduction du résultat technique relatif (8,1 % en 2019, après 16,9 % en 2018), malgré une charge des sinistres en fonction des primes acquises stable.

En tenant compte des produits des placements qui s'élèvent à 3,8 % des primes acquises, on obtient pour 2019 un solde technico-financier brut relatif de 11,9 %.

Les principales tempêtes et inondations de ces 5 dernières années				
	Garantie la plus touchée	Nombre de sinistres*	Charge totale des sinistres*	Coût moyen d'un sinistre*
1 - 13 juin 2019	Tempête	21.865	50,1 millions d'euros	2.292 euros
9 - 17 mars 2019	Tempête	104.899	216,4 millions d'euros	2.063 euros
31 mai-2 juin 2018	Inondation	5.156	31,5 millions d'euros	6.109 euros
15-19 janvier 2018	Tempête	50.858	102,6 millions d'euros	2.017 euros
1-5 janvier 2018	Tempête	20.559	42,1 millions d'euros	2.049 euros
23 - 24 février 2017	Tempête	15.648	25,8 millions d'euros	1.646 euros
23 - 24 juin 2016	Tempête	29.779	116,6 millions d'euros	3.931 euros
27 mai – 8 juin 2016	Inondation	26.988	143,8 millions d'euros	5.328 euros
29 mars - 1er avril 2015	Tempête	18.741	29,5 millions d'euros	1.572 euros

* Total des sinistres tempête, inondation et corps de véhicules (dommages causés par les forces de la nature).

Toutes les catégories de risques simples, à l'exception des « risques agricoles », présentent, pour la cinquième année consécutive, un solde technico-financier brut relatif positif.

La catégorie « habitations », qui capte la plus grande part de l'encaissement de la branche incendie (près des deux tiers), voit aussi son solde technico-financier brut diminuer, passant de 27,5 % des primes acquises en 2018 à 13,7 % en 2019. Cette évolution est principalement expliquée par l'augmentation des provisions pour égalisation observée en 2019, alors qu'elles étaient en diminution l'année d'avant.

Le résultat technico-financier brut relatif de la catégorie « risques agricoles », qui s'était déjà tassé en 2018 (- 2,4 points de pourcentage par rapport à l'année d'avant), continue de reculer pour devenir négatif en 2019 (- 21,0 % des primes acquises). Ce résultat s'explique d'une part par l'augmentation des paiements causée par une hausse des sinistres de grande ampleur et, d'autre part, par un accroissement des provisions d'égalisation.

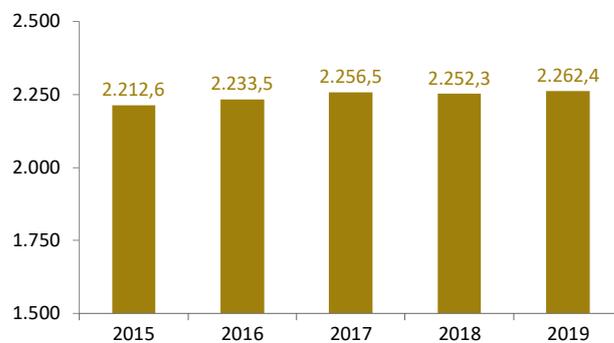
Toutes les catégories de risques spéciaux présentent elles aussi, depuis 2015, un résultat technico-financier brut positif. Soulignons l'augmentation en 2019 du résultat technico-financier brut relatif pour les risques spéciaux hors assurances techniques (+7,0 points de pourcentage par rapport à 2018), imputable à la diminution des provisions relatives après la forte hausse de celles-ci l'année d'avant.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2018	2019
Risques simples			
Habitations	63,5	27,5	13,7
Risques agricoles	2,5	2,3	-21,0
Entreprises	9,6	8,3	6,8
Autres	6,6	9,7	20,7
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	12,9	3,9	10,9
Assurances techniques	4,9	4,8	4,2

8.5. RC Automobile

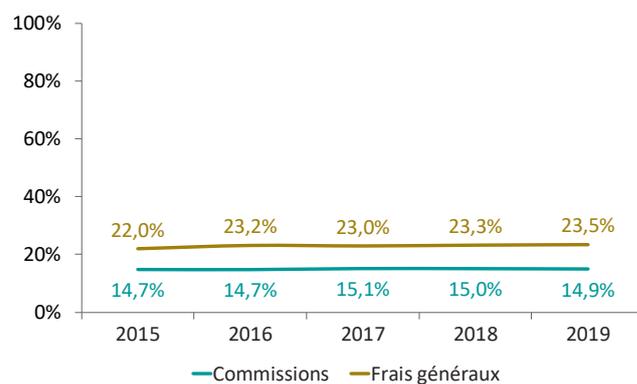
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



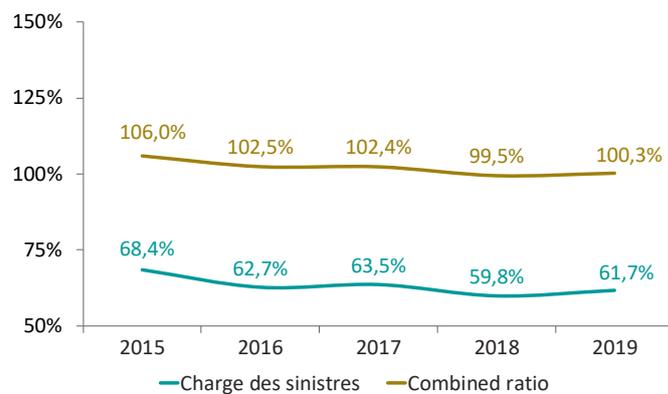
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

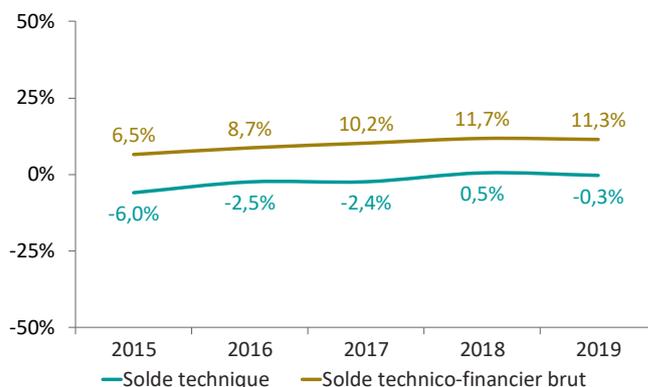


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche RC automobile s'établit à 2.262,4 millions d'euros en 2019, en légère progression par rapport à 2018 (+0,4 %). Cette hausse intervient après un léger tassement en 2018 (-0,2 %).

Au cours de la période 2015-2019, l'encaissement de la branche RC automobile s'est accru de 2,3 %. Etant donné que le parc automobile progresse plus fortement (+ 5,7 %), l'encaissement moyen par véhicule diminue de 3,3 % entre 2015 et 2019, pour s'établir à 297,3 euros en 2019.

La catégorie « tourisme et affaires », qui s'adjuge la majeure partie de l'encaissement de la branche RC automobile (76,2 %), enregistre un recul de 0,3 % en 2019. Les deux autres segments de la RC automobile, à savoir les « deux-roues » et les « autres véhicules automoteurs » (transport de choses ainsi que les autobus-autocars, taxis et véhicules de location), enregistrent quant à eux une hausse de leur encaissement, de respectivement 2,1 % et 3,2 % en 2019.

En 2019, les frais généraux représentent 23,5 % des primes acquises, soit un ratio légèrement supérieur à celui observé en 2018 mais aussi le plus élevé de toute la période 2015-2019. Les commissions s'établissent à 14,9 % des primes acquises en 2019, soit un niveau encore légèrement plus élevé que ceux observés avant 2017.

La fréquence des sinistres présente une tendance à la baisse depuis 2010, grâce à des conditions climatiques plus favorables et une attention accrue pour la sécurité routière. La fréquence des sinistres pour le total de la RC automobile, continue de diminuer, passant de 5,92 % en 2018 à 5,74 % en 2019. Pour la catégorie « tourisme et affaires », la fréquence des sinistres passe de 5,89 % à 5,70 %.

La charge des sinistres (hors frais internes) pour la branche RC automobile s'établit à 61,7 % des primes acquises en 2019 et augmente donc de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2018. Son augmentation s'explique par une augmentation plus forte des provisions relatives et par l'accroissement des paiements relatifs.

En 2019, le solde technique redevient négatif et s'établit à -0,3 % des primes acquises pour la branche RC automobile. En tenant compte du produit des placements nets qui atteignent 11,6 % des primes acquises en 2019, la branche enregistre un solde technico-financier brut positif de 11,3 % des primes acquises en 2019, soit un solde un peu moins élevé qu'en 2018 (11,7 %).

Avec un solde technico-financier brut relatif de 9,8 %, la catégorie « tourisme et affaires » enregistre en 2019 un résultat positif pour la septième année consécutive.

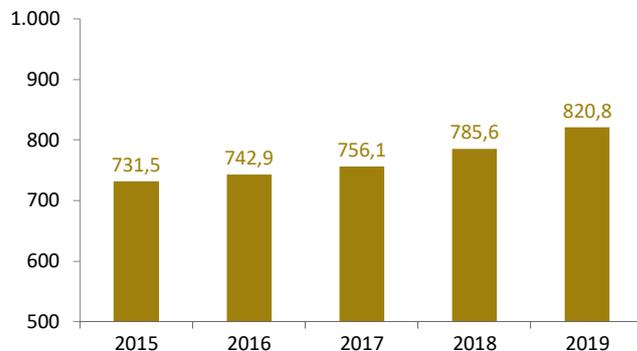
Le solde technico-financier brut pour la catégorie « deux-roues » se tasse quant à lui, passant à 35,9 % des primes acquises en 2019 après 50,9 % en 2018. Ce résultat en recul s'explique par une diminution des provisions nettement moins forte en 2019 que celle observée en 2018.

La catégorie « autres véhicules automoteurs » englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location. En 2019, cette catégorie enregistre pour la quatrième année consécutive un résultat positif, soit 12,8 % des primes acquises. Pour rappel, en 2015, le résultat relatif de cette catégorie était négatif (- 8,8 %).

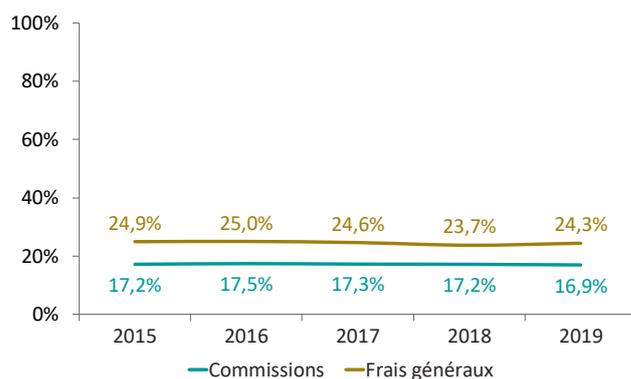
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2018	2019
Tourisme et affaires	76,2	11,1	9,8
Deux-roues	3,6	50,9	35,9
Autres véhicules automoteurs	20,2	6,9	12,8

8.6. RC générale

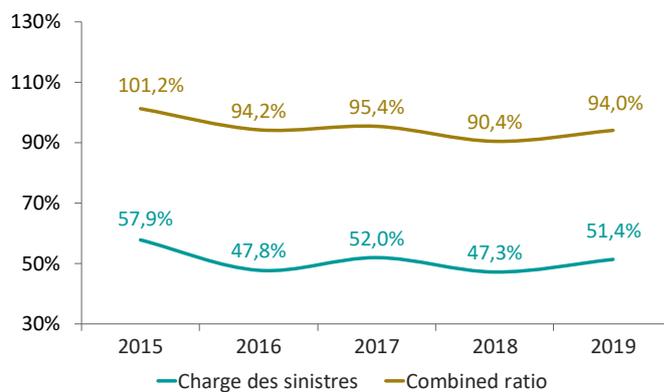
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



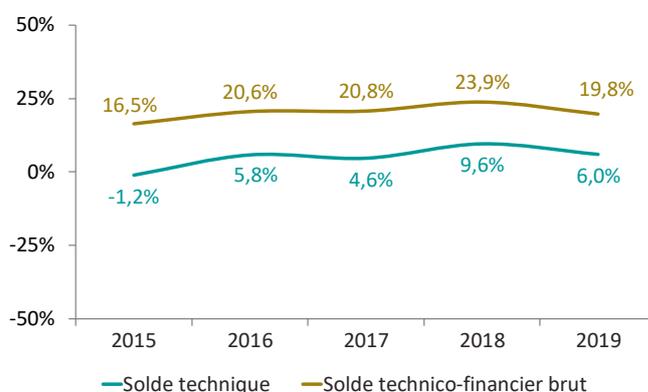
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



En 2019, l'encaissement de la branche RC générale s'établit à 820,8 millions d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à 2018.

Sur la période 2015-2019, l'encaissement de cette branche a progressé de +12,2 %. Il a augmenté chaque année, avec une accélération sensible du rythme d'accroissement les deux dernières années.

Les encaissements des groupes sous-jacents de produits de la branche RC générale évoluent tous à la hausse, à des rythmes toutefois hétérogènes. La « RC vie privée », qui s'adjuge 24,6 % de l'encaissement de la branche RC générale, voit son encaissement s'accroître de 2,5 % en 2019. La « RC exploitation et après livraison » constitue le principal groupe de produits de la branche en termes d'encaissements (45,6 % de l'encaissement de la RC générale). L'encaissement de ce groupe de produits augmente de 6,6 % en 2019. La « RC professionnelle », qui représente 23,5 % du total des encaissements de la branche RC générale, enregistre quant à elle une croissance de son encaissement de +2,8 % en 2019. Enfin, la « RC lieux publics », qui représente 1,1 % de l'encaissement de la branche RC générale, enregistre une progression de son encaissement de +1,6 % en 2019.

Les commissions relatives enregistrent un léger repli en 2019, et s'établissent à 16,9 %. Les frais généraux relatifs s'alourdissent quelque peu en 2019 pour atteindre 24,3 %.

En 2019, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises croît de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2018 et s'établit à 51,4 %. Cette évolution résulte d'une plus forte augmentation des provisions en 2019 qu'en 2018.

En 2019, la branche RC générale présente un solde technique de 6,0 % des primes acquises, contre 9,6 % en 2018. Ce recul est essentiellement imputable à l'augmentation de la charge des sinistres.

La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Par conséquent, le résultat final de ces activités d'assurance dépend dans une large mesure des produits des placements. En 2019, les produits nets des placements s'établissent à 13,8 % des primes acquises. Le solde technico-financier brut pour 2019 s'élève donc à 19,8 % des primes acquises, en recul de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2018.

En 2019, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour la « RC vie privée » est relativement stable, et s'établit à 34,0 % (après 32,2 % en 2018).

Le solde technico-financier brut relatif de la « RC exploitation et après livraison », progresse quant à lui de +10,7 points de pourcentage, pour atteindre 18,8 %. Cette évolution s'explique par une

baisse de la charge des sinistres, résultant de provisions en recul, après une hausse l'année précédente.

Le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises de la « RC professionnelle » enregistre un recul important par rapport à 2018 (-65,1 points de pourcentage) et devient négatif (-15,0 %). Cette évolution s'explique par une hausse sensible des provisions en 2019 se manifestant après une baisse en 2018. La « RC professionnelle » est ainsi la seule catégorie de la branche RC générale à enregistrer des pertes pour 2019.

Le solde technico-financier brut de la « RC lieu public » s'établit à 33,6 % des primes acquises en 2019, en recul par rapport à 2018 (-25,6 points de pourcentage). Ce repli s'explique tant par l'augmentation des montants payés que par la hausse des provisions intervenue après une diminution l'année d'avant.

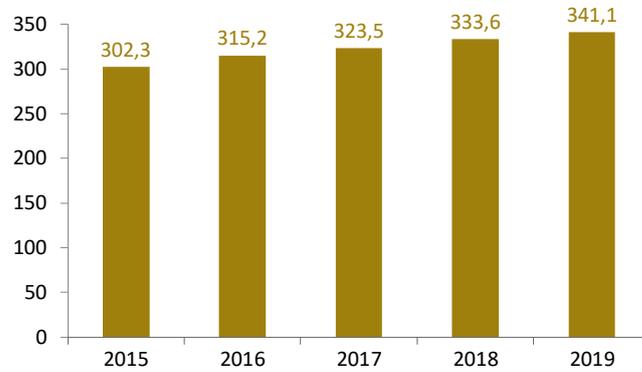
Le solde technico-financier brut pour les « autres RC » enregistre une nouvelle hausse en 2019 (+ 53,9 points de pourcentage), pour s'établir à 61,0 % des primes acquises.

Groupe de produits	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2018	2019
RC vie privée	24,6%	32,2	34,0
RC exploitation et après livraison	45,6%	8,1	18,8
RC professionnelle	23,5%	50,1	-15,0
RC lieux publics	1,1%	59,2	33,6
Autres RC	5,2%	7,1	61,0

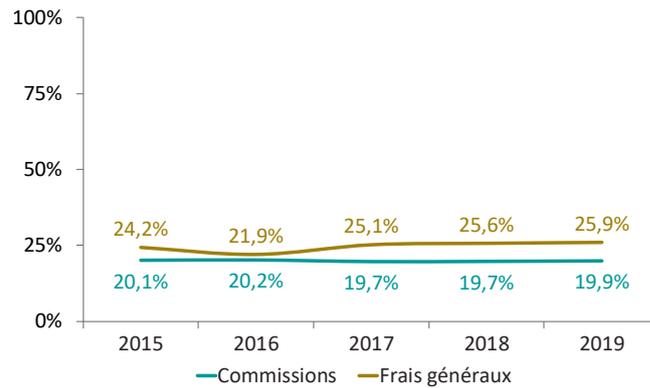
8.7. Protection juridique

8.7.1. Protection juridique véhicules

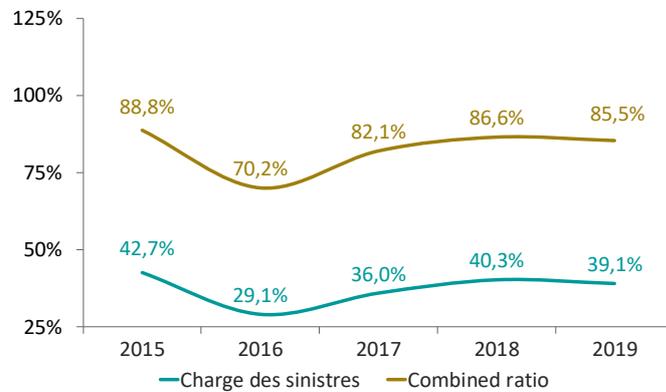
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



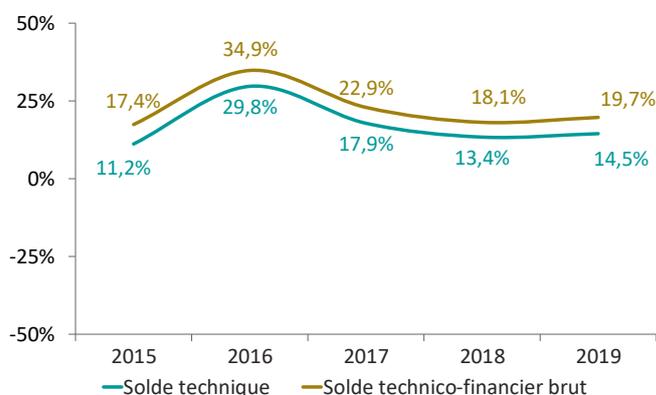
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique véhicules » progresse de 2,2 % en 2019 pour s'établir à 341,1 millions d'euros. Durant la période 2015-2019, l'encaissement s'est accru de 12,8 %.

D'après un échantillon représentant 97 % du marché, la prime moyenne (hors taxes) s'élève à 52 euros en 2019 (contre 50 euros en 2018).

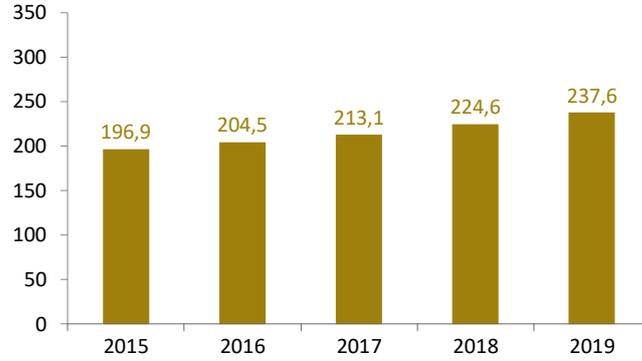
Au cours de la période 2015-2019, les commissions sont stables et s'élèvent à environ 20 % des primes acquises (19,9 % en 2019). Les frais généraux relatifs poursuivent leur hausse en 2019, pour la troisième année consécutive après leur repli de 2016. Ils s'élèvent à 25,9 % en 2019 contre 25,6 % en 2018.

La charge des sinistres (hors frais internes) représente 39,1 % des primes acquises en 2019, soit 1,2 point de pourcentage de moins qu'en 2018. Ce repli résulte d'une moindre croissance des provisions relatives en 2019 qu'en 2018, qui a plus que compensé l'impact de l'augmentation des prestations relatives sur la charge des sinistres.

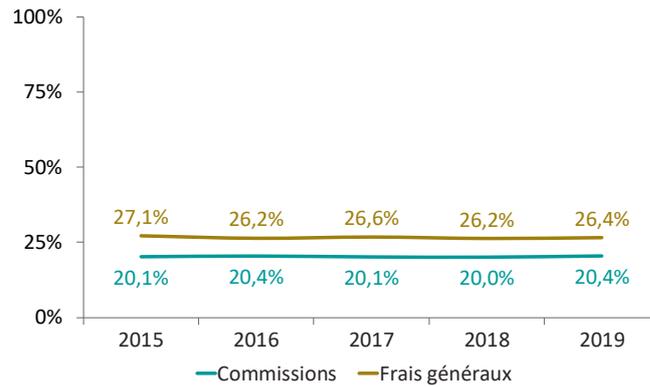
La « protection juridique véhicules » a enregistré un solde technique positif au cours de la période 2015-2019. Le solde technique progresse de 1,1 point de pourcentage, pour s'établir à 14,5 % des primes acquises en 2019. Compte tenu des produits des placements nets (5,2 % des primes acquises), on obtient un solde technico-financier brut de 19,7 % des primes acquises en 2019, soit +1,6 point de pourcentage par rapport à 2018.

8.7.2. Protection juridique autre que véhicules

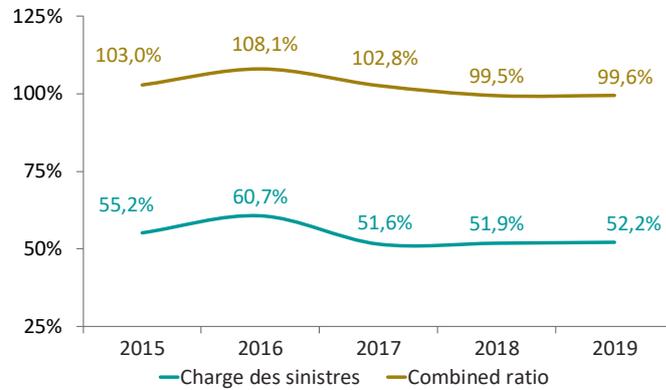
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



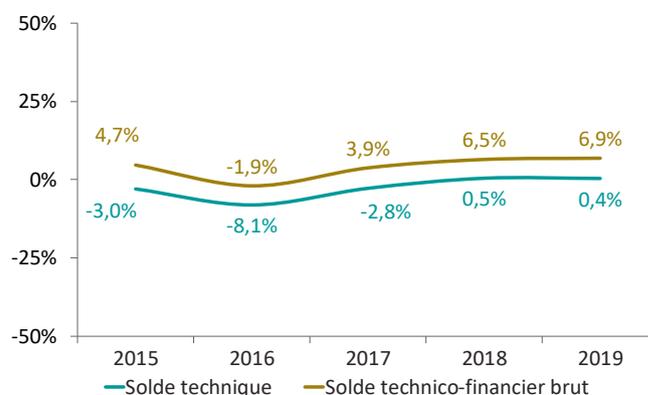
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes
(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » progresse de 5,8 % en 2019 pour s'établir à 237,6 millions d'euros. L'encaissement de ces assurances a connu une forte croissance au cours de ces dernières années, puisqu'il a augmenté de 20,7 % durant la période 2015-2019.

D'après un échantillon représentant 96 % du marché, on peut donner les indications suivantes. De l'ordre de 77 % de l'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » concernent l'assurance protection juridique des particuliers. Les 23 % restants se rapportent à la protection juridique des entreprises. En 2019, le nombre de contrats d'assurance protection juridique des particuliers affiche une hausse de 2,2 %, tandis que la prime moyenne augmente de 3,9 % pour s'élever à 29 euros. Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats croît de 5,6 % en 2019. Cette même année, la prime moyenne diminue de 0,6 % pour s'établir à 44 euros. Tant pour la protection juridique des particuliers que pour celle des entreprises, le niveau de la prime moyenne dépend de la couverture spécifique prévue dans le contrat et peut donc fortement varier.

Les frais généraux en pourcentage des primes acquises s'établissent à 26,4 % des primes acquises en 2019, après 26,2 % en 2018. Au cours de la période 2015-2019, les commissions s'élèvent à un peu plus de 20 % des primes acquises (20,4 % en 2019).

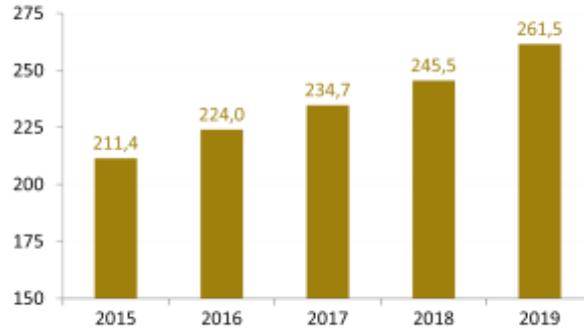
La charge des sinistres en pourcentage des primes acquises pour la « protection juridique autre que véhicules » en 2019 s'établit à 52,2 %. Elle est très stable les 3 dernières années. En 2019, la stabilité de la charge relative des sinistres s'explique par une moindre croissance des provisions, qui compense l'incidence de l'alourdissement des paiements.

Le solde technique de la « protection juridique autre que véhicules » est stable en 2019 et reste positif à 0,4 % des primes acquises (après 0,5 % en 2018). Pour la deuxième année consécutive, donc, la « protection juridique autre que véhicules » enregistre un solde technique positif après avoir été négative entre 2009 et 2017. En tenant compte des produits des placements (6,5 % des primes acquises en 2019), on obtient un résultat technico-financier brut de 6,9 % des primes acquises en 2019, contre 6,5 % des primes acquises en 2018.

8.8. Assistance

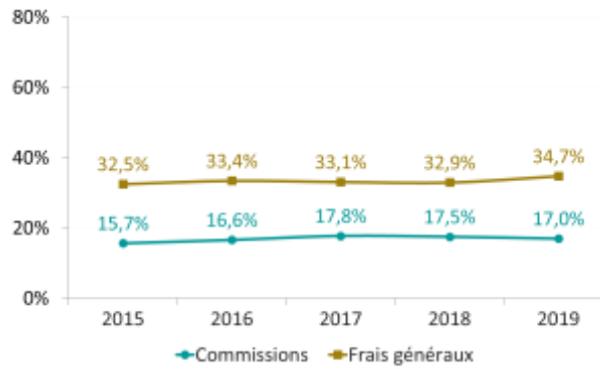
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



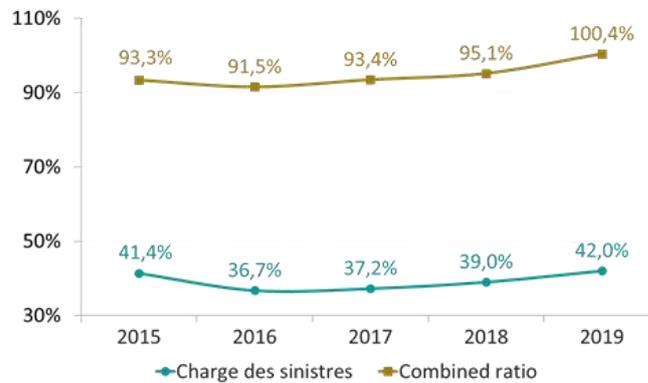
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche assistance continue de progresser de manière vive en 2019, enregistrant une croissance de 6,5 % par rapport à 2018. Elle s'établit à 261,5 millions d'euros en 2019, contre 245,5 millions d'euros en 2018. Au cours de la période 2015-2019, l'encaissement de cette branche progresse de 23,7 %.

Jusqu'à la fin de 2019, le nombre d'assurances assistance a augmenté en raison du fait que l'on voyage plus et autrement, tendances auxquelles les assureurs assistance répondent au mieux. Le « dynamic packaging » (les voyageurs qui organisent eux-mêmes leur déplacement, leur séjour et leurs activités) continue de se développer. Par ailleurs, les seniors voyagent davantage et ce public est plus préoccupé par les accidents médicaux et par l'achat d'une assistance de qualité. Comme on voyage aussi de plus en plus loin, des assurances voyage et assistance adaptées s'avèrent indispensables, d'autant que les coûts médicaux peuvent s'avérer très importants hors Union européenne. L'augmentation de la fréquence des voyages sur une base annuelle implique un intérêt croissant pour les polices annuelles en lieu et place des polices temporaires. Ces tendances vont probablement changer dans le futur, car la pandémie de Covid-19 bouleverse les perspectives du secteur des voyages.

Les frais généraux ont oscillé autour des 33 % des primes acquises entre 2015 et 2018. En 2019, ils augmentent à 34,7 %. Les frais généraux relatifs pour la branche assistance se situent ainsi à un niveau nettement supérieur que la plupart des autres branches non-vie. Ces frais généraux relatifs plus élevés résultent du fait qu'un certain nombre d'entreprises travaillent avec leur propre plateforme d'assistance, dont les frais de gestion sont considérés comme des frais internes de règlement des sinistres, lesquels sont repris dans les frais généraux.

Étant donné que certaines entreprises possèdent leur propre plateforme d'assistance, tandis que d'autres font appel à des entreprises spécialisées en assistance, les entreprises d'assurances ne communiquent pas toujours de la même manière leurs postes de frais au niveau comptable. C'est la raison pour laquelle les frais généraux et la charge des sinistres ne sont pas toujours comparables entre les entreprises et au fil des années. Le combined ratio et les soldes relatifs constituent en revanche une meilleure base de comparaison. Le combined ratio pour la branche assistance augmente en 2019 de 5,3 points de pourcentage pour s'établir à 100,4 %. Il passe donc au-dessus du seuil de 100 % pour la première fois depuis le début des années 2000.

En 2019, le solde technique relatif est en repli, et s'élève à -0,4 %. En tenant compte des produits des placements, on obtient un solde technico-financier brut de 0,5 % des primes acquises.